29e ANNÉE — 1880

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DEUXIÈME SÉRIE. — QUINZIÈME ANNÉE

N° 3. 15 Mars 1880



PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie.
LEIPZIG. — F.-Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1880

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

SOMMAIRE

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public tous les jeudis, d'une heure à cinq heures.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LE DUC DE ROHAN ET LA BOURGEOISIE PROTESTANTE DE 1622 A 1625 [1]

Après la conclusion de la paix, Rohan, dans le but évident de se tenir en relations constantes avec les villes protestantes du midi, s'établit à Castres, centre principal des églises réformées du haut Languedoc. Parmi les nombreux amis dont il s'y vit entouré, aucun peut-être ne lui était plus cher qu'un jeune homme de vingt et quelques années, Jean Bouffard de Madiane. Issu d'une famille noble qui avait chaudement embrassé la Réforme dès son introduction à Castres, Madiane avait été dans la dernière guerre un des plus fermes appuis de Rohan, comme premier consul de Castres d'abord, puis à l'armée comme chef d'une compagnie. Leurs rapports restèrent intimes après la paix; c'est donc un témoin oculaire qui donne de la vie de Rohan à Castres la description suivante : « Le duc de Rohan commença de mener une douce et tranquille vie, éloignée de tout embarras et intrigue. Sa maison était exempte de désordre pour le jeu, la débauche et tous autres vices qu'on

1. Voy. le dernier numéro du *Bulletin*, p. 49.

voit familiers chez les grands; sa table fort frugale, ses autres dépenses très modérées en tout genre de luxe, estant un exemple de sobriété pour son manger, et paroissant comme insensible pour les femmes; affable, familier et accessible, jouant très peu et rarement, faisait exercice aux beaux jours au jeu de mail, à courre la bague et à monter à cheval, ayant toujours quelque jeune poulain, qu'il dressait bien, même avec succès; s'appliquant sans affectation à la lecture de Plutarque et des Commentaires de César, au surplus n'ayant pas grande connaissance des lettres ; assidu aux exercices de piété, sans hypocrisie, fort retenu en ses passions, modéré en ses ressentiments, exempt de tous jurements, discret et civil en toute manière. — Par toutes ces bonnes et belles qualités il avait gagné le cœur de tout le monde dedans Castres et dehors au voisinage, jusqu'à ses ennemis entre ceux qu'il avait esté obligé de fascher quelques fois pour la rencontre des affaires[1]. »

Il n'est guère vraisemblable que Rohan, qui avait fait l'amère expérience des embarras et des déboires attachés à la position d'un chef de faction, et qui était encore en butte dans son propre parti à des accusations mensongères[2], fût fort disposé à échanger le calme de sa vie à Castres contre les hasards d'une nouvelle guerre de religion. Il veillait lui-même à l'exécution scrupuleuse des engagements imposés aux réformés par la paix de Montpellier, et il paraît avoir compté sur la réciprocité de la part de la cour. Celle-ci, en effet, était divisée, quant à la question protestante, en deux partis, et Rohan espérait, dit-il dans ses *Mémoires*, que le courant favorable aux huguenots prévaudrait après la paix. Il fut trompé dans son attente. L'influence catholique demeura prépondérante dans les conseils du roi, et les huguenots se virent exposés à de nouvelles persécutions. Les autorités commirent de nombreuses infractions au traité[3], et leur manière d'agir, à l'égard surtout de Montpel

1. *Mémoires* de Madiane.
2. Discours sur les raisons de la paix faite devant Montpellier, 1624. *Mémoires* du duc de Rohan.
3. Voy. à ce sujet d'intéressants détails dans Anquez, *un Nouveau chapitre*, p. 41-49.

lier et de la Rochelle, était bien faite pour alarmer les protestants.

Il avait été stipulé que le roi ferait son entrée à Montpellier avec une escorte militaire, mais qu'aussitôt après ses troupes évacueraient la ville et n'auraient, pas plus que par le passé, le droit d'y tenir garnison. Malgré cette clause, Louis y laissa deux régiments. Rohan s'étant rendu à Montpellier à cette occasion, le commandant Valençay le fit arrêter et profita de sa captivité pour amener par la violence un bouleversement complet des institutions municipales. Au lieu que jusque-là les consuls étaient élus parmi les réformés, il fut arrêté que désormais ils seraient composés moitié de catholiques, moitié de protestants. En même temps une citadelle royale fut élevée dans la ville. Rohan fut bientôt remis en liberté ; mais cette cité considérable, située au cœur de la région protestante, était à jamais perdue pour les huguenots, perte irréparable, surtout au point de vue militaire.

Non moins alarmante était la conduite tenue à l'égard de la Rochelle, fière et libre cité, centre du protestantisme dans l'ouest. Pendant la guerre, l'armée royale avait élevé sous les murs de la ville un ouvrage fortifié nommé le fort Louis. D'après une clause du traité de paix ce fort devait être rasé. Malgré cela, son commandant, Arnaud, ne cessa point de le faire agrandir et fortifier. Toutes les protestations des habitants furent vaines, et le fort Louis se dressa bientôt si formidable aux portes mêmes de la Rochelle, qu'on disait : « Il faut que la Rochelle prenne le fort Louis, ou que le fort Louis prenne la Rochelle[1]. »

Sous les apparences d'une paix profonde se cachait ainsi une lutte obstinée entre le pouvoir royal et les réformés, lutte où ceux-ci étaient bien plus désarmés que dans une guerre ouverte. Cet état de choses ne changea point lorsque, en 1624, Richelieu prit la direction des affaires publiques. Ce politique

1. Anquez (*un Nouveau chapitre*) cite quelques lettres de Rohan au roi, écrites à l'occasion de ces infractions.

de génie acccomplit un revirement complet dans les rapports de la France avec les autres puissances européennes. Il conclut un traité avec la Hollande et ouvrit des négociations avec l'Angleterre, en vue de former une vaste alliance pour l'abaissement de la monarchie espagnole. En même temps il engageait en Italie une guerre ouverte avec l'Espagne. Il rompit ainsi avec la politique religieuse qui avait si longtemps régi l'Europe, et fonda une nouvelle politique, basée exclusivement sur les intérêts de l'Etat. Dans les questions intérieures aussi, le grand cardinal était sans doute exempt des haines religieuses si communes chez ses contemporains ; sa conduite ultérieure le prouva bien. Mais, dans la première année de son administration, son autorité n'était pas encore assez fortement établie pour qu'il ne craignît pas d'éveiller l'animosité cléricale par des mesures conciliatrices à l'égard des huguenots. La situation du parti réformé n'était donc point améliorée ; au contraire, l'entrée de Richelieu au ministère était plutôt faite pour augmenter la défiance. En effet, dans une période antérieure de sa vie, alors qu'il ne considérait pas encore les affaires intérieures de la France d'un point de vue aussi élevé que plus tard, le cardinal avait publié des écrits pleins d'acrimonie contre la religion réformée[1]. Aussi les huguenots voyaient-ils en lui un ennemi dangereux, et sa politique, bien que conforme aux intérêts généraux du protestantisme, ne put dissiper leurs défiances. Ils virent au contraire dans l'ouverture des hostilités avec l'Espagne une occasion de prendre eux-mêmes les armes. L'insurrection leur paraissait un procédé légitime contre la violation de leur sûreté personnelle et de leur liberté de conscience. La dernière guerre avait montré qu'ils étaient trop faibles pour faire prévaloir leur droit. N'auraient-ils pas plus de chances de succès, s'ils profitaient pour se soulever du moment où l'État serait engagé dans les complications d'une guerre étrangère ?

Tels étaient les motifs qu'on fit valoir dans les délibérations qui eurent lieu à Castres, vers la fin de 1624, entre Rohan, son

1. Voy. Anquez, *un Nouveau chapitre*, ch. 7.

frère Soubise, profondément dévoué à la cause protestante, et les autres membres principaux du parti. Rohan n'était pas sans scrupules sur l'initiative d'une nouvelle guerre civile [1]; mais, entraîné par l'ardeur passionnée de Soubise, il finit par se rallier à la résolution de se soulever et d'appeler aux armes les villes protestantes encore indépendantes.

La Rochelle, Montauban, Castres et Nîmes avaient été, depuis le milieu de XVIe siècle, les foyers du protestantisme en France. La grande majorité de leurs habitants avait embrassé la doctrine nouvelle avec l'enthousiasme qui distinguait les premiers prosélytes. En même temps leur administration était devenue protestante, des protestants seuls ayant été élus aux charges municipales. Le dévouement à la Réforme s'y était maintenu plus pur qu'ailleurs, aux yeux de la grande majorité des habitants, la religion étant ce qu'il y avait de plus sacré, et tout avantage terrestre devant y être subordonné. Mais ces villes tenaient au parti protestant par un autre lien encore que l'intérêt de la religion, lien bien fort aussi, c'est-à-dire par leur attachement aux franchises municipales dont elles avaient si longtemps joui.

Nulle part peut-être, en France, les libertés des communes n'avaient été plus florissantes qu'en Languedoc. Les grandes villes de la province constituaient, dans la dernière partie du moyen âge, autant de républiques presque indépendantes, ayant leur administration, leurs lois, leurs finances propres; elles avaient même le droit de faire la guerre à leurs voisins [2]. L'accroissement rapide du pouvoir royal amena par la suite bien des restrictions à leurs privilèges; mais elles avaient conservé leur administration indépendante et le droit de choisir leurs fonctionnaires [3]. La Rochelle occupait une position encore plus favorisée; ses autorités communales exerçaient non seulement l'administration, mais encore la législation civile et cri-

1. *Mémoires* de Madiane, seconde guerre.
2. Voy. *Histoire générale de Languedoc*, par Dom Vaissette et de Vic.
3. *Geschichte der Rechtsverfassung Frankreichs*, von Wilh. Schaeffner, Band II. s. 608.

minelle, sauf un petit nombre de cas spécialement réservés à la décision des tribunaux du roi. Le sénéchal choisissait annuellement le maire, premier magistrat de la ville, entre trois candidats librement élus [1].

L'autonomie communale que ces villes avaient héritée du moyen âge s'était encore accrue pendant les orages des guerres de religion. Abritées derrière de solides fortifications et défendues par une bourgeoisie exercée aux armes, elles avaient souvent repoussé des armées nombreuses, et l'esprit d'indépendance y était resté vivant, tandis qu'il allait s'éteignant dans les autres villes de France [2]. Il n'était pas douteux que la chute du parti huguenot n'entraînât après elle la perte de cette liberté presque républicaine; il ne manquait pas d'exemples de villes ayant ainsi perdu tous leurs privilèges. Voilà pourquoi les guerres que nous racontons ici ne sont pas seulement des guerres religieuses, mais en même temps la lutte suprême des communes françaises contre le pouvoir royal: c'est là un point sur lequel les historiens n'ont pas assez insisté. Dans une lettre écrite pendant le siège de Montauban, Rohan dit: « J'ay rencontré des peuples qui se jetteront dans toutes sortes de désespairs, *plustost que de voir les murailles de leurs villes razées et leur liberté opprimée* [3]. » Ces paroles caractérisent bien l'esprit qui régnait parmi les habitants de ces villes. D'un autre côté, l'esprit aristocratique que ces institutions devaient à leur antique origine contenait des germes de discorde qui ne devaient pas tarder à porter le trouble dans les rangs du protestantisme français.

A la Rochelle, l'administration était confiée au *corps de ville*, corporation composée de cent prud'hommes, savoir : le maire, 24 échevins et 75 pairs. Seuls les gentilshommes, les magistrats et les marchands pouvaient en faire partie; les autres bour-

1. Le tome XIII du *Mercure français* contient un article très nourri d'Auguste Galland sur la constitution de la Rochelle.
2. Les places de sûreté protestantes étaient exemptes de garnison royale, privilège auquel les habitants attachaient un grand prix.
3. Rohan au duc de Sully, 11 août 1621. Bibl. nat., fonds franç., 4102.

geois, les artisans et les ouvriers en étaient exclus. Les membres de la corporation choisissaient eux-mêmes leurs successeurs, ce qui faisait que les fonctions se perpétuaient dans un petit nombre de familles[1]. Une institution aussi peu conforme à l'esprit démocratique de l'Église calviniste n'était pas vue de bon œil par la grande masse de la population, d'autant moins que le corps de ville s'était rendu coupable de nombreux abus de pouvoir. Les historiens de la Rochelle racontent qu'en 1613 le mécontentement éclata en une révolte ouverte. La petite république devint le théâtre de rixes nombreuses et sanglantes entre les partis; des pamphlets virulents étaient répandus; l'ordre paraissait définitivement compromis. Enfin le corps de ville fut contraint de céder, et, en 1614, on dressa une charte communale qui introduisait un élément démocratique dans l'administration de la ville. Cette charte instituait en effet des *syndics procureurs*, au nombre de cinq, élus pour un an, sorte de tribuns du peuple, qui avaient entre autres le droit de réunir la population en assemblée publique toutes les fois qu'ils le jugeaient nécessaire. Un conseil de quarante-huit bourgeois élus par le peuple devait, avec ces syndics, veiller à la bonne administration de la ville, et formait avec eux une seconde chambre populaire, à côté de l'aristocratique chambre des pairs[2]. Cependant cette réforme ne mit pas fin aux dissensions. La mésintelligence régna constamment entre les deux autorités rivales, et la population se partagea en deux camps hostiles.

L'état des choses était à peu près le même dans les villes protestantes du Midi, bien que le conflit entre les classes n'y eût pas encore pris un caractère aussi violent. Là, des consuls élus pour un an, généralement au nombre de quatre, étaient à la tête de l'administration municipale; ils constituaient le pouvoir exécutif et jouissaient d'une haute considération. Ils avaient à leurs côtés une assemblée délibérante appelée *con-*

1. Arcère, *Histoire de la Rochelle*, liv. I, p. 193.
2. Voy., à ce sujet, E. Jourdan : *Ephémérides historiques de la Rochelle* (la Rochelle, 1861), liv. I, p. 88.

seil ordinaire, qui, dans la plupart des villes, pouvait au besoin être renforcée de *conseillers extraordinaires*. Nous avons des renseignements détaillés sur la manière dont se faisait, à Nîmes, foyer principal du protestantisme dans le Midi, l'élection de ces autorités. Les habitants de cette ville étaient divisés en quatre ordres, nommés *échelles*, dont le premier comprenait les nobles, les docteurs et les avocats; le second et le troisième, les bourgeois et les marchands; le quatrième, les artisans et les ouvriers. Pour l'élection des consuls, qui avait lieu au mois de décembre, les consuls sortants choisissaient, conjointement avec les membres du conseil ordinaire, seize candidats, quatre de chaque ordre, parmi lesquels le sort désignait les quatre consuls (un de chaque ordre) pour l'année suivante[1]. La masse de la population n'avait ainsi aucune part dans l'élection des consuls, pas plus que dans celle des conseillers. En effet, le 1er janvier, les consuls entrants et sortants se réunissaient pour procéder en commun au choix des conseils ordinaire et extraordinaire. Le premier se composait de vingt-quatre membres, le second de trente-deux, huit de chaque ordre[2]. Ces institutions communales étaient, à quelques différences près, les mêmes dans toutes les villes protestantes du Midi. Dans quelques-unes, à Montauban, par exemple, le caractère aristocratique de la constitution était encore plus marqué, en ce que les nouveaux consuls y étaient désignés par un comité électoral nommé par les consuls sortants[3].

Il y avait bien aussi des assemblées publiques, les conseils généraux, que l'on convoquait, au son de la grosse cloche et de la trompette, dans les circonstances extraordinaires. « Tous les habitants pères de famille » avaient le droit d'y prendre part,

1. Pour prévenir toute fraude, le tirage au sort était fait par de « jeunes enfants, âgés de trois ans ou quatre ».

2. Registre des délibérations politiques de la maison consulaire de Nîmes, 1621-1628; décembre 1626, janvier 1626 et 1627. Bibl. nat., fonds Doat, 258; copie.

3. Archives municipales de Montauban, registre des conseils, 6 décembre 1628. A Castres l'élection était faite par un comité nommé par le conseil « élu du conseil pour faire l'élection » (*Relation du voyage fait par Jean de Jean*, Bibl. nat., fonds franç., 20965, fol. 95). On trouve quelques renseignements sur la constitution des villes dans les archives du département de l'Hérault, liasse C. 915.

mais il était statué expressément que « le conseil général ne s'assemble que l'ordinaire n'aye jugé la convocation d'icelui nécessaire » ; il n'était donc guère propre à limiter l'autorité des autres conseils et des consuls[1].

Ainsi, la majorité des habitants ne participait à l'administration, ni par l'élection directe des fonctionnaires, ni par des assemblées populaires périodiques. Aussi n'est-il pas étonnant que, dans des temps où la vie et la liberté des citoyens étaient en danger, la masse de la population supportât avec impatience le peu de part qu'elle avait à la décision de son propre sort. Des troubles populaires eurent lieu, en effet, en plusieurs localités, pendant la guerre de 1620-1622. A Nîmes, un gentilhomme nommé Brison, gouverneur de la ville, se mit à la tête d'un mouvement du bas peuple contre les « principaux habitants », qu'il tint plusieurs mois opprimés sous le joug démagogique. Des actes de sauvagerie, des scènes sanglantes avaient lieu tous les jours, jusqu'à ce qu'enfin Rohan délivra la ville de cette tyrannie[2]. Des désordres semblables eurent lieu à Castres et à Montpellier[3].

Il s'était donc fait, dans toute l'étendue de la région protestante, à la Rochelle aussi bien que dans le Midi, une scission profonde entre les classes supérieures et inférieures de la population des villes. Les conséquences de cette division devaient se faire sentir aussi dans les complications religieuses, la question brûlante du moment. En effet, l'histoire nous montre à chaque page que la différence de position sociale entraîne toujours une différence dans le point de vue sous lequel on juge les questions d'un intérêt vital.

Bien qu'en 1621 l'aristocratie se fût ralliée à la cause protes-

1. Registre de Nîmes, 16 août 1626. Bibl. nat., fonds Doat, 258. De même aussi à Montpellier : *Histoire du siège de Montpellier*, par Ph. Corbières, p. 9. ; et à Montauban : *Histoire véritable de tout ce qui s'est passé en la ville de Montauban*, imprimé en 1627, p. 14.
2. Ordonnance du duc de Rohan du 20 mai 1622 ; registre de Nîmes ; Bibl. nat., fonds Doat, 258.
3. Extraits tirés à Castres par Aug. Galland, 12 juin 1622. Bibl. nat., fonds franç., 23491. *Histoire du siège de Montpellier*, par Ph. Corbière.

tante, en 1625, au contraire, elle était absolument opposée à une prise d'armes. Diverses causes concouraient à ce revirement d'opinion. La haute bourgeoisie craignait que les classes inférieures, qui, pendant la dernière guerre, avaient montré tant d'inclination vers une révolution sociale, ne profitassent de nouveaux troubles pour renverser les institutions sur lesquelles reposaient son influence et son autorité; la noblesse tremblait de voir dévaster par l'armée ennemie les biens qu'elle possédait hors des murs; enfin les marchands prévoyaient les entraves que la guerre apporterait au commerce et à l'industrie. Mais une cause plus puissante résidait dans la direction générale qu'avait prise l'opinion en France. Ce qui enlevait toujours plus de partisans à la cause protestante, c'était la popularité croissante de la royauté, popularité qu'elle avait méritée par la haute mission qu'elle avait accomplie en se faisant la protectrice du peuple contre l'oppression féodale.

Les fonctionnaires administratifs et judiciaires délégués par le roi dans les villes protestantes, y formaient une classe en relations intimes avec la haute bourgeoisie, et qui se sentait tout particulièrement appelée à travailler dans l'intérêt de la monarchie. Leur nombre s'était beaucoup accru depuis un siècle par la création de nouvelles administrations et de nouveaux emplois. On les voit figurer dans les actes des villes sous les noms de présidiaux, de lieutenants royaux, de juges criminels, de sénéchaux, etc. Ils prennent part en grand nombre aux séances des conseils et y usent avec succès de leur influence. Pour peu qu'on soit familier avec l'histoire de la magistrature française, on ne s'étonnera pas qu'ils travaillassent de tout leur pouvoir au triomphe de la cause royaliste. La royauté pour eux était une institution divine; ils y étaient attachés par tous les liens de la tradition, estimant que le devoir d'un sujet est de se soumettre sans murmure aux volontés même les moins justifiables du souverain [1]. Il est dès lors bien naturel qu'ils se

1. Anquez (*un Nouveau chapitre*, p. 316 et suiv.) cite sur ce point les opinions de Anne Rulman, présidial à Nîmes.

missent à la tête du parti aristocratique et royaliste qui se formait en ce moment sous l'inspiration de Richelieu.

A peine, en effet, Rohan et Soubise se furent-ils déclarés contre le roi, au printemps de 1625, que nous voyons Richelieu profiter des circonstances décrites plus haut pour chercher à étouffer un mouvement qui contrecarrait tous ses plans. Il agit sur les autorités des villes, soit par l'entremise des deux députés généraux qui représentaient les protestants à la cour, soit par des ambassadeurs spéciaux, pour les décider à se prononcer contre les fauteurs de désordres, leur promettant, si elles le faisaient, de donner satisfaction à toutes leurs réclamations[1].

Ces mesures eurent un succès complet. Le corps de ville de la Rochelle déclare qu'il désapprouve l'insurrection, et envoie un député à la cour pour lui faire part de cette déclaration. L'exemple que donnait ainsi la plus puissante des villes de la Réforme, celle pour laquelle surtout on entreprenait la guerre, est suivi bientôt dans presque toute l'étendue de la zone protestante. A Montauban, à Castres, à Nîmes, etc., les huguenots les plus influents et les plus riches, ceux qui occupaient des charges municipales, plusieurs pasteurs même, s'opposent énergiquement au parti de la guerre[2]. A ceux-ci se joignirent ceux qui, sans convictions arrêtées, étaient du parti où il y avait le plus à gagner ; on les appelait *escambarlats*, épithète injurieuse qu'on infligeait, du reste, aux huguenots même les plus sincères, aussitôt qu'ils étaient soupçonnés d'entretenir des relations avec la cour[3].

Dans ces circonstances, la position de Rohan se trouvait bien changée. Il était resté étranger jusque-là aux petites dissensions qui divisaient les habitants des villes ; ou même, comme à Nîmes, par exemple, il paraissait plutôt favorable à la haute bourgeoisie. Maintenant, au contraire, il était obligé de chercher un appui dans les classes populaires, qui ignoraient les

1. *Histoire véritable*, etc.
2. *Mémoires* de Rohan. — *Histoire véritable*, etc.
3. *Escambarlat*, expression populaire du midi, pour désigner une personne qui se ménage des intelligences dans tous les partis sans se rattacher à aucun, ou, littéralement, qui a les jambes une de çà, une de là.

tentations de l'intérêt et de la vanité, et chez qui l'enthousiasme religieux s'était maintenu aussi ardent qu'au temps de leurs pères. Son attitude dès lors comme chef de parti prend un caractère démagogique de plus en plus accusé, et nous ne pouvons nier qu'il ait montré plus d'une fois par la suite, dans sa manière d'agir, un défaut de mesure qui trouve peut être son excuse dans les difficultés sans nombre qu'il avait à vaincre.

On a voulu voir dans le refus des villes de prendre part à l'entreprise de Rohan et de Soubise une preuve que la majorité de la population la désapprouvait [1]. Rien n'est plus inexact; les événements qui suivirent prouvent assez que l'attitude des villes au commencement de la guerre fut déterminée par l'influence d'une minorité royaliste, tandis que la masse de la population n'attendait qu'une occasion pour prendre part à la lutte pour la religion [2].

A la Rochelle le « conseil des bourgeois » se fit l'interprète de ces dispositions du peuple. Le 5 mai 1625, une députation de ce conseil, précédée des syndics procureurs, se rendit auprès du corps de ville et, par des menaces violentes, le contraignit de s'unir au parti populaire. Par suite la ville conclut, le 17 mai, un traité formel avec Rohan et Soubise [3].

Des démonstrations semblables avaient lieu en même temps, à l'instigation de Rohan et de ses amis, dans les villes du Midi, où les esprits étaient encore plus montés qu'à la Rochelle. Un certain nombre de prédicateurs cherchaient à rétablir le calme; mais le peuple ne les écoutait pas et suivait de préférence ceux de leurs confrères qui, plus passionnés, l'excitaient à la révolte. Et ce n'était pas la religion seule qui était en péril; le bruit courait dans la population que les royalistes en voulaient aux libertés communales, et réduiraient les villes au moyen de cita-

1. Voy. p. ex. *Coup d'œil sur l'histoire du protestantisme en France*, étude qui sert d'introduction à *la France protestante*, anc. éd., p. LXVII.
2. Madiane dit que le parti royaliste était « à tout peu en nombre ».
3. *Ephémérides historiques de la Rochelle*, par E. Jourdan; 1re partie, p. 110. — Anquez (*un Nouveau chapitre*, appendice XI) donne le texte du traité.

delles et de garnisons, comme ils l'avaient fait à Montpellier [1]. Les chefs du parti profitèrent habilement de ces dispositions. Les conseils généraux, qui n'avaient joué jusqu'alors qu'un rôle assez effacé dans la vie municipale, se font maintenant l'organe résolu de la volonté populaire contre les tendances royalistes des consuls et des conseillers ordinaires. Rohan et ses amis n'hésitent pas à les convoquer eux-mêmes, contrairement à la constitution, même à contraindre les autorités à le faire, sûrs qu'ils étaient du succès dès qu'ils pourraient s'adresser directement au peuple.

Nulle part la lutte des partis ne fut plus violente qu'à Montauban. Pendant plusieurs mois la ville fut ensanglantée par des émeutes et des rixes sauvages. Les passions de la rue pénétraient jusque dans les temples, où les pasteurs, également divisés, prenaient la question du jour pour texte de leurs sermons. Parmi les prédicateurs dévoués à la paix, le plus marquant était le savant Caméron, dont nous avons mentionné l'opposition hardie aux doctrines étroites de Calvin et de Théodore de Bèze. Professeur à l'académie de Montauban depuis 1624, il consacra son éloquence à prévenir le renouvellement des guerres de religion. Mais le bruit des passions couvrit sa voix. Après avoir failli périr dans une émeute où il ne dut la vie qu'au courage et au dévouement d'une femme, il se vit forcé de quitter la ville. Un autre pasteur, Ollier, aussi zélé dans son opposition aux désordres, partagea le même sort. En revanche, l'influence de Michel Béraud, prédicateur violent et agressif, allait croissant. Comme théologien, il acceptait le dogme de la prédestination dans toute sa rigueur, et sa carrière politique nous le montre constamment animé de l'esprit militaire du calvinisme. Déjà une assemblée populaire s'était prononcée pour la guerre, lorsque Rohan nomma gouverneur de la ville le marquis Saint-André de Montbrun, jeune homme distingué par sa naissance, sa bravoure et son dévouement iné-

1. *Histoire véritable*, etc.

branlable à la cause protestante. Aidé de du Puy, l'ami de Rohan, et qui, dans l'exercice de son consulat, avait acquis, durant le siège de Montauban, la plus grande popularité, il réussit à dompter complètement le parti royaliste. Montauban ne tarda pas à reconnaître sans conteste l'autorité de Rohan (mai 1625) ; c'était pour celui-ci un succès considérable, eu égard à l'importance d'une ville si bien fortifiée, et dans une situation si avantageuse[1]. A Castres, dès le 15 avril, une assemblée populaire s'était prononcée pour la guerre ; l'opposition vaincue, les villes s'empressèrent de se ranger les unes après les autres du parti de Rohan. De son côté, celui-ci ne négligeait rien de ce qui pouvait entraîner la population. Son premier soin, en entrant dans une ville, était de se rendre au temple et d'y prier avec ferveur. Il rassemblait ensuite le peuple, qui, enlevé par son éloquence, vivement impressionné par sa personnalité puissante, hésitait rarement à annuler les décisions des consuls et des conseillers royalistes[2].

Après que la plupart des villes du comté de Foix, du haut Languedoc, du Quercy, du Rouergue et des Cévennes eurent passé à son parti, Rohan convoqua deux assemblées provinciales, à Castres et à Anduze (le 4 et le 25 juin 1625). Ces assemblées, s'appuyant sur une décision antérieure de l'assemblée de la Rochelle, le proclamèrent général des Églises réformées de ces provinces. En même temps les membres des assemblées firent serment de ne pas rompre le pacte protestant et de n'entamer des négociations de paix qu'en commun avec la Rochelle et l'union protestante[3]. Dans le bas Languedoc même et dans

1. On trouve dans l'*Histoire véritable*, etc., un récit vivant et dramatique de ces événements, ainsi que dans le Verbal de la Case ; Bibl. nat., fonds franç., 15823. Pour ce qui concerne Saint-André, voy. *la France protestante*, anc. éd., art. du Puy.

2. Benoît, *Histoire de l'édit de Nantes*, liv. II, p. 445. — Le Vassor, qui partage absolument le point de vue rationaliste du XVIII[e] siècle, trouve la conduite pieuse de Rohan « peu digne d'un héros ». On en jugeait sans doute autrement à cette époque, où les pratiques religieuses étaient observées avec le plus grand scrupule. La duchesse de Rohan fut sévèrement blâmée pour avoir négligé de se rendre au temple lors de son passage à Nîmes, en décembre 1624. — Anquez, *un Nouveau chapitre*, p. 117.

3. Dans le vol. 23491 de la Bibl. nat. on trouve la copie des actes des assemblées de Castres et d'Anduze. « L'union protestante » et « la communauté des

le Virarais, qui ne s'étaient pas encore joints au mouvement, la fidélité à la cause royaliste parut chanceler.

Cependant les hostilités furent suspendues pour un temps par une tentative de Richelieu pour amener une réconciliation durable entre les huguenots et le gouvernement. Des raisons puissantes portaient le cardinal à faire la paix avec les protestants. Les forces royales ne suffisaient pas à une double guerre, intérieure et extérieure; elles avaient subi des échecs sérieux aussi bien en Italie que dans le Languedoc. Sur mer même, les huguenots, avec leur flotte commandée par Soubise, avaient la supériorité. Dans l'entourage du roi, les avis étaient partagés sur la politique qu'il fallait suivre dans ces circonstances difficiles. Par haine des huguenots, la plupart poussaient à une réconciliation avec l'Espagne, afin que l'on pût lancer toutes les forces du royaume sur des sujets rebelles. Mais Richelieu fut d'un autre avis. Le gouvernement devait, dit-il, se rattacher les protestants d'une manière durable, en allant au-devant de leurs vœux légitimes et en respectant scrupuleusement les édits. Unie à l'intérieur, la France pourrait alors combattre avec succès ses ennemis du dehors. C'est dans ces vues que Richelieu invita les protestants à demander la paix en envoyant des députés à la cour[1].

Les huguenots, affaiblis par leurs divisions intestines, effrayés des maux que la guerre entraîne, étaient assez enclins à entrer dans les projets du cardinal. Aussi Rohan, Soubise et un certain nombre de communes et de provinces protestantes envoyèrent-ils, en juillet 1625, des délégués à Fontainebleau, où les négociations furent continuées pendant tout un mois. Les obstacles à vaincre étaient grands, car le parti catholique, qui comptait à la cour des adhérents nombreux et influents, faisait tout pour empêcher une réconciliation. Mais Richelieu resta

églises » sont les désignations ordinaires de la confédération des villes protestantes; toutes celles qui en faisaient partie étaient liées par un serment semblable.

1. Mémoire baillé au sieur de Bellujon, 25 mai 1625: *Lettres et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, publiés par M. Avenel.

fidèle à son plan. Nous avons de lui un mémoire écrit vers cette époque, et où il expose avec chaleur ses vues sur cette question : « Le dessein, » y lisons-nous entre autres, « qu'il semble qu'on ayt eu de vouloir ruiner les huguenots s'est rendu si visible et leur défiance si fommentée par les poinctilles que l'on continue de leur faire tous les jours, qu'il ne faut point s'étonner si leurs allarmes durent tant que cela durera, et que l'estat ne se trouve tousjours embarrassé tant que l'on ouvrira la porte à de telles caballes; lesquelles cessant, et établissant un ordre pour laisser vivre un chacun dans le repos de sa conscience, il est certain que le royaume jouira d'une tranquillité publique ainsi qu'au règne de Henri IV. » Ensuite, le cardinal peint la puissance et la grandeur qui seraient le partage de la France, aussitôt la paix intérieure rétablie[1]. Rohan pense à cet égard comme Richelieu, et rien ne lui paraît plus désirable que la perspective de servir son pays dans une guerre contre l'Espagne, une fois que la liberté et le repos seraient assurés aux Églises protestantes. « Je désire la paix, » écrit-il à un des délégués, « et il la faut avoir. Le bien du Royaume et l'instance du Roy d'Angleterre nous doibt faire relascher[2]. »

Enfin, dans les derniers jours de juillet, on tomba d'accord sur un traité de paix qui, toutefois, ne devait entrer en vigueur qu'après avoir reçu l'approbation de la Rochelle et des communes du Languedoc. Ce projet, bien que peu favorable aux protestants, ne rencontra qu'une faible opposition chez ces dernières[3]. A la Rochelle, en revanche, le peuple n'était pas si favorablement disposé, parce que, malgré tous leurs efforts, les députés n'avaient pas pu obtenir de plus sûre garantie de la destruction du fort Louis qu'une promesse orale du roi. Cependant, là aussi, les propositions de la cour furent prises en sé-

1. Ce papier d'État, d'une haute importance par le jour qu'il jette sur la politique de Richelieu, a été publié par M. S. Rawson Gardiner, d'après un manuscrit conservé dans le English Record Office, dans la *Revue historique*, 1876, t. I.

2. Rohan à Maleray, 24 aoust 1625. Voy. *Documents inédits*, I.

3. La décision prise, en présence du duc de Rohan, par l'assemblée de Castres d'accepter la paix, est datée du 24 août 1625. Bibl. nat., fonds franç., 23491.

rieuse considération, et on croyait déjà pouvoir faire accepter la paix au peuple, quand survint tout à coup un événement qui réduisit à néant toutes les espérances de conciliation.

Confiants dans l'armistice qui régnait depuis le commencement des négociations, un grand nombre d'habitants s'étaient rendus hors des murs pour faire la moisson. Ils furent attaqués par Toiras, l'un des chefs de l'armée royaliste, poussé, dit-on, à cette violation par le prince de Condé, qui, jadis rebelle, s'était rallié à la cour et était devenu un des chefs les plus ardents du parti catholique. Les royalistes tuèrent une partie des paisibles moissonneurs, en firent d'autres prisonniers et mirent le feu à la moisson. Outrés de cette trahison, les habitants de la Rochelle prirent les armes et pointèrent leurs canons sur l'armée ennemie. Ils rejetèrent en même temps le traité de paix, déclarant qu'ils ne voyaient plus d'espoir de salut que dans une résistance énergique (20 août[1]). A peine ces événements furent-ils connus à la cour, que, là aussi, les dispositions belliqueuses se réveillèrent. Il ne fut plus question de paix. « *On ne parle que d'achever de ruiner tout*, toutes autres affaires postposées à cette résolution, » écrit-on de Fontainebleau[2].

Richelieu, qui savait par expérience combien il est difficile de faire prévaloir les vues même les plus sages contre les courants d'idées qui entraînent les masses, paraît avoir renoncé depuis ce moment à toute pensée d'accommodement avec les huguenots. Il était désormais décidé à remettre l'exécution de ses grands projets contre l'Espagne jusqu'après l'entière soumission des protestants. Mais, de leur côté, Rohan et ses amis étaient résolus à défendre jusqu'à l'extrémité les droits de l'Église réformée, et l'on put voir, peu après la rupture des négociations, quel puissant appui ils trouvaient encore chez leurs coreligionaires.

1. English record office, S. P., France. Lorkin to Conway, 21 Aug. 1625 (n. st.). — Délibération de la Rochelle, 20 août (n. st.) 1625; Gardiner, *A history of England*, 1621-1628, t. I, p. 303.
2. M. de la Touche à M. le secrétaire Conway. Eng. Rec. Office, S. P., France.

La ville de Nîmes, importante par le chiffre de sa population, sa situation au centre du bas Languedoc et les défenses dont elle était munie, avait longtemps résisté à toutes les sollicitations de Rohan la pressant de se joindre à lui. Là, comme à Montauban et dans d'autres villes, les vrais chefs de l'opposition étaient les fonctionnaires royaux, et parmi eux, en première ligne, l'avocat général Rostang Rozel. A ceux-ci se joignaient les consuls et le conseil, à qui le souvenir du régime démagogique sous lequel ils avaient gémi pendant la dernière guerre faisait craindre tout renouvellement des hostilités. Parmi les prédicateurs enfin, le pasteur Faucher ne cessait d'exhorter le peuple à la patience dans l'épreuve : « Prions Dieu, dit-il dans un de ses sermons, qu'il touche le cœur du roi et le remplisse d'amour envers nous. Nous devons implorer la clémence de Sa Majesté, nous présenter devant elle en suppliants, ne nous lasser jamais de lui représenter le mal qui nous est fait, nous tenir sur la défensive, et ne nous fier trop au bras de la chair. »

Mais à Nîmes même le parti de la paix était trop peu nombreux pour résister longtemps à la volonté du peuple. Quelques nobles, et parmi eux Louis d'Aubais, d'une des premières familles du pays[1], se mirent à la tête du parti populaire, et trouvèrent un puissant auxiliaire dans le prédicateur Vellieu, un de ces esprits inquiets et frondeurs comme nous en avons déjà rencontré quelques-uns parmi les ministres. Catholique converti, il avait embrassé la cause réformée avec le zèle d'un néophyte. On le voit bientôt figurer parmi les huguenots mécontents, et son éloquence, son énergie ne tardent pas à en faire un des chefs de parti les plus écoutés de Nîmes. Il cherchait dans ses sermons à détourner les fidèles de la voie de prudence et de modération que son confrère Faucher les engageait à suivre; il les exhortait à s'attacher à Rohan et à Soubise, à faire comme avaient fait Castres et Montauban : « Quelque promesse qu'on pût faire, dit-il, nous ne retirerions de notre dévoue-

1. *La France protestante*, anc. éd., art. Baschi.

ment envers la cour d'autre bénéfice que celui d'être mangés les derniers. » Les scènes violentes qui avaient eu lieu à Montauban se répètent à Nîmes pendant l'été de 1625; mais dès le mois de septembre l'avantage reste au parti populaire[1], et peu après Rohan se rend en personne à Nîmes pour achever la déroute de la faction royaliste. Accueilli par la population aux cris de : Vive Rohan! il fit adopter ses projets dans une assemblée populaire, malgré l'opposition des consuls et des magistrats (10 novembre). Entre autre résolutions graves, prises alors, il faut en citer une surtout, qui annulait entièrement le pouvoir du conseil. C'était la création par Rohan d'un conseil extraordinaire composé de seize membres, et qui, sous le nom de « Bureau de direction », gouverna la ville avec un pouvoir presque illimité[2]. La plupart des villes du bas Languedoc et du Vivarais suivirent l'exemple de Nîmes et se rattachèrent ainsi à Rohan. Il se retrouvait donc, comme en 1622, maître absolu de presque toute la vaste et fertile région qui s'étend entre le Rhône et le Tarn[3].

M. G. Schybergson.

1. Il fut déclaré à une députation envoyée par Rohan et l'assemblée provinciale des Cévennes, que la ville soutiendrait par tous les moyens les projets de Rohan. Délibération du 9 septembre. Bibl. nat, fonds Doat, 258.

2. M. Anquez (*un Nouveau chapitre*, ch. IX et XI) donne, d'après les « narrations » d'Anne Rulman, manuscrit conservé à la bibliothèque de Nîmes, un grand nombre de détails intéressants sur les événements de Nîmes en 1625. Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer le lecteur à cette vive peinture, en observant toutefois que M. Anquez paraît avoir été conduit par les appréciations toutes royalistes de Rulman à estimer trop peu les motifs qui inspiraient la conduite des chefs du parti populaire.

3. Délibérations de Nîmes du 10 au 12 novembre. Fonds Doat, 258. M. Anquez, *loc. cit.*

DOCUMENTS INÉDITS ET ORIGINAUX

LE CARDINAL DE LORRAINE

EXTRAITS D'UN MANUSCRIT DU XVIe SIÈCLE.

Sous le titre de *Mémoires*, sans autre indication, le volume 20 783 du fonds français (f° 37) contient plusieurs fragments qui ne sont pas sans intérêt. Tels sont les trois suivants concernant un personnage sur lequel il est superflu de s'étendre ici. Sa perversité, ses talents, son influence funeste, sont assez connus. Hotman lui adressa *le Tigre*. Brantôme, qui n'est pas suspect de rigueur pour les Lorrains, l'a caractérisé d'un mot dans son *Discours* sur le duc François de Guise : « Le cardinal son frère, tout ecclésiastique qu'il estoit, n'avoit pas l'âme si pure, *mais fort barbouillée.* » Les trois fragments ci-dessous le montrent assez :

I

Au temps que Monsr le Prince se retira à Orléans, le cardinal de Lorraine, estant à Soissons, envoia un gentilhomme à Magdeleine de Mailly, dame de Roye, estant pour lors à Muret, distant de 5 lieues, pour la prier luy permettre de luy communiquer quelque affaire de conséquence, ce que luy ayant accordé, s'achemina vers elle, à laquelle il feist autant d'accueil et de révérence, comme à sa propre mère, la congratulant et exaltant de toutes louanges qu'il disoit excéder en vertus les plus douées (?) de ce royaulme. Et après la supplia de se vouloir emploier pour persuader à Monsr le Prince de Condé de quicter son entreprise et de faire alliance et confédération perpétuelle avec Monsr de Guise son frère. Et pour confirmation d'icelle il accorderoit le mariage qu'il adviseroit de leurs enfants. A quoy la dame de Roye fit response que si le dit sieur de Guise se vouloit départir de son entreprise pour ne faire la guerre aux protestans, elle y emploieroit tous ses moyens et authorité; aultrement qu'elle aymeroit mieulx que Monsr le Prince fut dix pieds sous terre que quicter la Religion pour s'allier aux ennemys d'icelle; ce que le

cardinal commença à signifier (?) les matières, poursuivant l'alliance et que icelle faicte l'on adviseroit quelque bon moyen pour appaiser le différend de la Religion. Et pour la mieux gaigner commença de rechef à redoubler ses louanges plus que auparavant; à quoy la d. dame fit response qu'il n'avoit toujours eu si bonne opinion d'elle, lors mesmement qu'il la feist constituer prisonnière à Saint-Germain en Laye, lorsque le prince [estoit] à Orléans, pour le soupçon qu'il avoit contre elle d'avoir sceu l'entreprise d'Amboyse. A quoy le cardinal dict que les chrestiens doibvent oublier les injures passées ; à quoy elle répliqua qu'elle avoit oublié véritablement, selon le commandement de Dieu, pour n'en pourchasser point de vengeance ; mais que de ne se souvenir du tout, cela luy estoit impossible, veu que l'affliction de la prison luy avoit engendré une goutte qui la réveilloit toutes les nuits.

Le soupé estant prest interrompit leurs propos, après lequel soupé, ainsy que la dite dame parloit à quelques uns, et se pourmenoit par la salle, au veu et présence de tous les serviteurs tant de luy que de la dite dame, le cardinal parlant si haut que la dite dame le pouvoit entendre, [dit] qu'icelle dame estoit si sage, éloquente et prudente qu'il la vouloit à bon droict accomparer à Salomon, et il pourroit bien dire comme la royne du Saba, qu'il en avoit plus connu que la renommée ne portoit; le tout tendant afin de la faire condescendre à sa demande. Mais la congnoissant persévérer en sa résolution, [il] s'en alla en la court où il la dénigra autant qu'il l'avoit louée en sa présence, comme depuis la dite dame en fut advertie par un grand seigneur estant près de la court.

II

Le cardinal de Lorraine avant que commencer les troubles en France, se voulut asseurer de l'estat de Monsr de Guise par le moien qu'il prétendoit le faire recepvoir prince soubs la protection de l'Empire, affin que s'il failloit ceste entreprise, il se pust maintenir sous leur authorité, pour ce à quoy parvenir il pria le duc de Wirtemberg se vouloir trouver à Saverne, ville limitrophe de Lorraine et d'Allemagne, où le duc de Guyse et luy se trouveraient pour luy communiquer des affaires de grand importance; ce qui fut exécuté ; et là estant assemblez le duc de Guyse et [le] cardinal de Lorraine [re]

présentèrent au duc de Wirtemberg qu'ils estoient de la Religion contenue à la confession d'Augsbourg, et qu'ils y vouloient vivre et mourir en icelle, mais qu'ils avoient en détestation la doctrine de Calvin comme meschante et erronée, contraire à la parolle de Dieu ; et pource qu'elle prenoit accroissement en France de jour en jour, ils délibéroient de l'empêcher par armes, comme ils en avoient esté requis par le roy de Navarre, gouverneur en France ; et que s'il pouvoit exterminer ceste doctrine, qu'il y establiroit celle d'Augsbourg, de laquelle il scavoit que le dit duc de Wirtemberg estoit grandement amateur. Mais d'autant que l'événement et issue d'une telle entreprise estoit doubleux, il prioit bien fort le dit duc de porter parolle à la première journée impériale, affin de faire recepvoir le dit duc de Guyse sous la protection de l'empire.

Or, pour mieux persuader ce qu'il disoit, le cardinal de Lorraine feit quelques sermons à Saverne, là où il dénigroit la doctrine du Purgatoire, le Mérite des saints et autres plus lourds abus de l'Église romaine, ce qu'il persuada si dextrement au duc de Wirtemberg et à Brentz, son ministre, avec lequel il estoit venu exprès, qu'ils pensoient fermement que le dit duc de Guyse et cardinal fussent véritablement de la confession d'Augsbourg, de laquelle doctrine il conféra avec Brentz et demeura en tout et partout d'accord de tous les points qu'ils disputèrent ensemble. Or, pour luy gratiffier, le cardinal luy donna et à ses compagnons quelques coupes d'argent, affin que par leur moien ils peussent tant mieux impétrer du duc de Wirtemberg ce qu'ils demandoient. A quoy le duc de Wirtemberg ne se espargna à la première journée impériale, entant qu'il proposa en pleine assemblée la requeste du duc de Guyse, remonstrant le bien et proffit qu'il reviendroit à l'empire d'avoir un si grand cappitaine associé avec eux ; et comme il estoit affectionné en la doctrine d'Augsbourg, laquelle il vouloit suivre en tout et partout. Or, estoit-il avenu que le comte palatin avoit receu ce mesme jour lettres certaines du massacre que avoit fait le duc de Guyse passant par Vassy, tellement qne quand il vint à son rang à opiner, dict qu'il se estonnoit que le duc de Wirtemberg s'estoit laissé tromper par le duc de Guyse, lequel tant s'en falloit qu'il fust de la Religion d'Augsbourg, qu'il estoit en tout et partout vray papiste, et pour preuve de son dire, il exhiba les lettres qu'il avoit receues, par lesquelles il apparoissoit que sortant du temple de Vassy, aiant ouy

sa messe, il entra en quelque grange où il y avoit un nombre de protestans assemblez pour ouyr la prédication, qu'il massacra, luy et ses gens à tort et travers, sans avoir esgard à sexe ny age; à quoy le duc de Wirtemberg respondit qu'il ne pouvoit croire que le duc de Guyse luy eust fait un si lasche tour de l'avoir fait porter parolle à une si honorable compagnie; et pour s'asseurer de la vérité il envoya homme exprès sur le lieu pour se enquérir au vray de tout ce qui s'estoit passé; lequel estant de retour et aïant fait entendre la cruaulté du dit de Guyse contre les protestans de Vassy, il en fut si fort irrité qu'il dist qu'il se vengeroit; et de fait si le dit duc de Guyse ne fut mort, il délibéroit de faire divulguer son ypocrisie, et luy offrir le combat pour le tort qui luy avoit fait. Ce qu'ayant [esté] entendu par le duc de Guyse, tascha par tous moiens de l'apaiser, et pour cest effest envoia devers le duc de Wirtemberg un nommé Rascalon, son valet de chambre, qui autrefois avoit esté nourry en Allemagne, par lequel il luy fit présent de quelques bons chiens courans, le voulant par cela gratiffier pour ce qu'il aimoit la chasse. Mais le dict duc de Wirtemberg, au lieu de les recepvoir, les feit tuer en la présence du dit Rascalon, qu'il feit mettre en prison par l'espace de sept ou huit jours au pain et à l'eau; et au departir luy dit ces mots : Va dire à ton maistre que si je le tenois que je luy en ferois autant comme j'ay faict à ses chiens.

III

Les troubles estant enflambez en France, le cardinal fut mandé au concille de Trente, et à son retour qui fut après la mort de Monsr de Guyse, alla faire sa révérence à Ferdinand, empereur, et à Maximilien son fils, roy des Romains, estant pour lors à Haguenau, et depuis parlant particulierement au dit Maximilien luy feit une ample et longue harangue de ses louanges, adjousta la grandeur à laquelle Dieu l'avoit appelé pour le maniement de l'empire auquel [il estoit] désigné, l'exhortant d'embrasser la protection de l'Eglise catholique et romaine, s'il vouloit prospérer, et fuir toutes sortes d'hérésies comme de Luther et de Calvin, et autres qui sont sectes damnables qui ne luy pouvoient aporter que honte et deshonneur; auquel il feict response depuis quel temps il estoit devenu si affectionné à l'Eglise romaine, et qui l'avoit dégousté de la confession

d'Augsbourg, laquelle peu auparavant il avoit aprouvé au duc de Wirtemberg et à Brentz, son docteur, estant à Saverne, et que mesmes il l'avoit maintenue en quelques sermons qu'il y avoit fait, ce que luy déniant, Maximilien tira lettres de sa pochette qu'il avoit receues du duc de Wirtemberg, qu'il luy monstra, contenant confirmation de ses dires; qui estonna si fort le cardinal qu'il commença à voulloir gloser les dites lettres, prenant toutes les peines du monde de s'en excuser, sans toutes fois offenser le duc de Wirtemberg, auquel Maximilien fit entendre ce que dessus, adjoustant qu'il n'avoit jamais veu homme si empesché pour n'estre point trouvé menteur que le dit cardinal.

MÉMOIRE DE FRANÇOIS DE PELET, BARON DE SALGAS

SUIVI DE LETTRES ADRESSÉES A SA FEMME ET A Mlle DE SAINT-VÉRAN [1]

(1703-1716).

V.

A Mademoiselle de Gouzzon Saint-Véran, à Genève.

Ce 5me décembre 1709.

Mademoiselle,

J'ay apris avecque douleur par la dernière lettre que ma femme m'a escript, qu'elle vous avoit trouvée en arrivant de la campagne, attaquée d'une fiebvre continue. Mais, en mesme temps, elle m'apprend aussy que vous vous trouvez mieux. Je vous assure, mademoiselle, que dans ce moment j'ay élevé mon âme à Dieu pour le prier de vouloir vous accorder son divin secours, et que depuis je n'ay point cessé de luy demander la mesme grâce. Je ne doubte pas, que vous ne recepviez, mademoiselle, ces épreuves qui vous viennent de nostre Sauveur avec soumission, qui visite souvent ses enfans pour leur faire cognoistre que ce n'est pas icy bas qu'il faut

1. Voy. le dernier numéro du *Bulletin*, p. 73. Les lettres du baron de Salgas à Mlle de Saint-Véran sont les originaux, d'une fort belle écriture, dont on reproduit scrupuleusement l'orthographe.

Nous retrouvons la trace de cette pieuse amie des forçats dans une lettre de Benjamin du Plan à Turretin du 17 mars 1737, où son nom est associé à celui de Mme de Salgas survivant à son époux sur la terre étrangère (*Bull.*, t. XXVIII, p. 28, en P. S.). Du Plan les appelle « ces deux illustres amies qui font honneur à notre religion ».

fonder nos esperances. Vous l'avez suivy ce divin rédempteur dès vos plus tendres années, et vous debvez espérer qu'il se tiendra auprès de vous par son amour paternel, et que devant que vous fère régner dans son ciel, il vous fera voir le rétablissement de son règne dans le monde icy. J'ay cette espérance pour vous, mademoiselle, et je fais des vœux ardents pour cella, prenant une véritable part à tout ce qui vous regarde, pour toutes les bontés que vous m'avez tesmoignées sans l'avoir mérítté, et pour l'honneur que vous fittes à ma femme de l'aymer. Je vous prie luy continuer toujours les mesmes sentimens, et d'estre persuadée que si le bon Dieu ne me permet pas de vous en témoigner ma recognaissance personnellement, je mourray dans ce désir estant avec tout le respect possible, mademoiselle,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

SALGAS.

VI

A la même.

Ce 21me septembre 1711.

Vous m'avez fait cognoistre, mademoiselle, que les lettres qui vous viendroit de ma part ne vous seroit pas désagréables. C'est un privilège dont je profitte avec plésir, trouvant beaucoup de consolation dans celles que vous me fistes l'honneur de m'escripre, et j'admire souvent, mademoiselle, les grâces qui ont esté accordées à des personnes de vostre sexe, qui sans estude autres que la lecture ordinère, ont le don de s'exprimer avec tant d'onction, qui fait beaucoup de honte à de gens qui ont plus approfondy ces matières. Permettez moy, mademoiselle, de vous dire, sans pourtant vouloir intéresser vostre modestie, que vous possédez merveilleusement cette belle et chrestienne vertu qui m'édifie extrêmement. Je m'esjouis souvent en moy mesme en pensant que ma captivité m'a procuré de grands biens. Je compte pour un de plus essentiel, mademoiselle, celuy de m'estre fait une amye comme vous. J'avois toujours esté beaucoup attaché à vostre famille; c'est sans doubte ce que vous scaviez et la chose en aurait demeuré là; mais à présent je me flatte que vous me faittes la grâce de me regarder par d'autres endroits, que vous m'aimez en Christ, qui est un sentiment que rien ne peut dissoudre,

et qui durera non seulement dans cette vie, mais qui nous unira éternellement dans le séjour des bienheureux. C'est aussi ce qui cause mes mouvemens tendres pour vous, quoique j'aye de grandes raisons du costé du monde à me tenir dans de sentimens de recognoissance, qui est les bontés que vous avez pour mon espouse, que j'estime heureuse de se trouver environnée d'une pépinière de bonnes amyes. L'assurance que j'en ay me feroit partir sans regret, estant persuadé que rien ne luy peut manquer dans cet heureux lieu de passage. Continuez luy, je vous prie, les mesmes grâces, et à moy celle d'estre bien persuadée, mademoiselle, que je fais et feray continuellement des vœux pour la conservation de vostre personne, et pour l'augmentation des dons célestes qu'il a plu à Dieu de mettre en vous. C'est l'assurance que vous donne celuy qui est avec un profond respect, mademoiselle,

Vostre très humble et très obéissant serviteur

SALGAS.

Pardonnez moy si je joins icy une lettre pour ma femme, et si je prends la liberté de vous prier de vouloir me fère un présent des Consolations Derlincourt (*sic*) en beau caractère. Je suis sur que vous vous en ferez un plésir de le joindre à la petite Bible que je tiens de vous.

Je n'ay pas souvent de nouvelles de mon bon amy vostre oncle. Comme il a esté plusieurs fois dans les adversités, il a peur de se commettre. Je luy rends ceste justice et ne le croy pas moins de mes amys.

VII

A la même.

Ce 6me janvier 1712.

Je croirez manquer à mon debvoir, mademoiselle, en entrant dans cette nouvelle année, si je ne vous la souhettez pas heureuse et suivie de celles qu'il plairra à Dieu de vous lesser dans cette misérable vie, de toutes les prospérités d'en haut et d'en bas qu vous sont nécessères. Il me semble, mademoiselle, que dans la dernière lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écripre, en date du 18 novembre, que vous vouliez entrer dans quelque espèce de répa-

ration pour avoir différé à m'escripre. Quand les lettres font autant de plésir que les vostres m'en font, il est bon de les rendre rares. On en goutte mieux le suc et voylà par où je prens la chose qui est plus naturelle que de me fère sentir un debvoir de vostre part, qui, selon moy, ne peut estre que vostre pure charitté qui vous fait entrer dans mes souffrances avec tant de bonté; et suis-je pas bien recompensé de toutes mes peines, mademoiselle, puisque Dieu m'y a appelé, et qu'il permet pour les aléger que des personnes de piété et de méritte comme vous s'y intéressent, ne vous contentant pas de plaindre mon triste sort, mais vous poussez encore votre générositté à m'offrir mon nécessère, croyant que l'on me néglige pour ce malheureux corps que je traine.

Mon silence vous prouvera plus que tout ce que je pourrois vous dire pour en marquer ma juste recognoissance, qui, par la grace du Seigneur, ay plus qu'il me faut pour me couvrir et nourrir, et n'ay besoing que de vos prières que je vous demande, mademoiselle, avec la mesme ardeur que je pousse les miennes pour vous, qui êtes en bon lieu pour cella et où Dieu préside. Peut être qu'il me fera un jour la grâce de me joindre à ces saintes congrégations. Je m'en flatte quelquefois, sans trop l'espérer pourtant, et je me dis souvent que si j'avois ce bonheur, je me ferois un plésir de prendre ma femme soubs le bras dès estre arrivé, pour aller vous surprendre et vous embrasser en mesme temps. Mais c'est à quoy je ne m'arrête que fort peu, n'aymant pas à me fère de chimères avant le temps, et réservant, à coup seur, que si mes espérances temporelles échouent, nous aurons le bonheur de nous voir un jour tous recuillis dans le vesseau de vie. C'est là, mademoiselle, où doibvent tendre tous nos désirs, car toutes les espérances du monde ne sont que de la fumée que l'on ne scauroit trop mespriser. Continuez moy un peu de vos souvenirs et vostre amytié tendre pour mon autre moy mesmes. C'est la grâce que je vous demande, et celle de me croire avec beaucoup de respect, mademoiselle,

Vostre très humble et très obéissant serviteur

SALGAS.

Par une de vos lettres vous me dittes qu'il vous reste une sœur. Je vous croyois seule. Permettez moy de luy offrir mes respects très humbles.

VIII

A la même.

Ce 1er de juin 1712.

Si je suivois mon penchant, mademoiselle, je me donnerois l'honneur de de vous escripre quelquefois, quoyque je n'aye pas celuy d'estre trop connu de vous personnellement ; mais vous scavez, mademoiselle, que j'ay toujours eu un véritable attachement pour toute vostre famille, et que je vous honore, mademoiselle, et estime parfetement. Je prens aujourd'hui cette liberté, sur ce que ma femme m'a appris que vous aviez perdu une bonne amye et pour laquelle vous estes beaucoup affligée, et comme je m'intéresse fortement dans tout ce qui vous regarde, j'ay voulu vous tesmoigner la part que je prens à vostre doulleur qui est sans doubte très forte, puisque vous n'estes pas capable, mademoiselle, ayant le discernement aussy bon que vous l'avez, de fère un mauvais choix en amitié ; ces sortes de tendresse estant souvent plus solides que celles qui partent de la proximité du sang auxquelles la nature nous force, au lieu que l'autre est fondée sur l'estime que l'on a pour la vertu, la piété de personnes avec lesquelles on se lie d'amitié. Mais, mademoiselle, après avoir donné aux foiblesses du monde ce que l'on ne peut pas luy refuser, il faut remonter à ceste première cause, et suivre ce beau précepte qui est que ceux qui sont mariés soit comme s'ils ne l'estoient pas, et d'user de ce monde comme d'une figure qui passe, que nous passons aussy, et que quand de personnes qui nous sont chères nous devancent, ce sont des liens que nostre bon Père rompt pour nous détacher et nous fère prétendre au véritable but. Vous estes remplie, mademoiselle, de tant de christianisme que je suis persuadé que je ne puis vous rien dire que vous ne vous soyez dit, et effectivement nous devons regarder les personnes comme ce kikajon de Jonas qui croissent dans une nuit et qui sera moissonné le lendemain. Mais pour n'estre point frustrés dans nos amitiés, il faut que nous soyons tous estrains de ceste charité qui nous unit à Christ qui est mort pour nous, et ne vivre et mourir que pour celuy qui est mort et resuscité pour nous. Quand ceste passion se rend la plus puissante dans nos cœurs, il est aisé de fère un sacrifice de tout le reste au bien aymé par lequel nous sommes plus que vain-

queurs en tout. Vous en avez esté, mademoiselle, si favorisée, que l'on peut dire à présent que vous estes l'unique de vostre famille sur laquelle son image reluit, voyant tous les autres qui vous tiennent de près, les uns ayant entièrement abandonné la pureté de l'Évangile, et les autres vivans dans l'indolence, ou, pour mieux dire, estans morts en vivant, ce qui me surpasse quelquefois, quand je réfléchis sur vostre ancienne famille, et dans laquelle le service de Dieu se faisoit journellement par un fidelle serviteur qui y estoit affecté. Vous estes donc la seule espouse de ce digne Sauveur, auquel vous paraissez vous estre entièrement unie, puisque je vois que jusques icy vous avez mesprisé ceux du monde, dont vous ne manquez pas si vous vouliez. Je prie donc ce divin époux qu'il vous continue ces graces, jusques à ce que rassasiée de jours il vous retire dans sa gloire. C'est le vœu, mademoiselle, que fait celuy qui est avec beaucoup de respect,

Votre très humble et très obeissant serviteur

SALGAS.

Reçu le 6, répondu le 12.

IX

A la même.

Marseille, ce 10me septembre 1712.

Ma femme m'a appris, mademoiselle, que vous avez pris la peine d'escripre à une de vos bonnes amyes pour la faire agir auprès de millord Bollinbrook, autrefois comte de Saint Jean[1], pour obtenir du roy ma liberté, et que vostre lettre, mademoiselle, estoit conçue dans des termes si pressants que [s'il] se fust agy d'un autre vous mesme, vous ne pourriez pas en faire d'avantage. Je ne doubte pas que vostre bon cœur, vostre piété et vostre compassion pour mon estat triste ne vous aye fait surpasser dans ceste occasion, et que vous n'eussiez réussi par le grand crédit que ce seigneur a en cour, s'il eust eu plus de loisir de rester à Paris. Mais, mademoiselle, il y a de très bonnes exercices, puisque vostre amye vous mande qu'il a pris mon nom et qu'il a promis de s'employer. Voylà donc, mademoiselle, la plus grande difficulté surmontée, puisqu'il veut bien

1. Henri Saint-John, vicomte de Bolingbroke, le célèbre ministre de la reine Anne.

avoir la charitté de s'employer, et qu'il n'a qu'à demander pour qu'on luy accorde, et surtout s'il pouvoit y fère entrer le désir de la reyne à qui on ne peut rien refuser. Je craignois qu'il ne voulust pas se charger d'un semblable employ. Il n'y a donc à présent qu'à pousser ceste belle ouverture que vous avez feste en exhortant vostre bonne amye, qui va en Angleterre, à ne pas perdre un moment auprès de ce milord jusques ce qu'il aura obtenu la chose. Si cest affaire demeure en arrière après la fin de la suspension, ma captivité durera longtemps, et peut estre toujours, et je croiré mademoiselle, choquer vos bonnes intentions et les bontés que vous avez pour moy et que vous m'avez fait l'honneur de me marquer si souvent, si je doubtois un moment de vos empressements pour cella. Il faut représenter mon grand grand aage, mon long esclavage, mes incommodités qui me rendent cassé, et le désir que j'aurois d'aller mourir à Genève, auprès de ma femme. On accordera plustost pour Genève que pour ma province, à laquelle je tourneray le dos avec joye. Quel plésir pour vous, mademoiselle, d'avoir opéré une œuvre si chrétienne, qui vous fera tant d'honneur dans le monde, et dont le ciel sera votre rémunération ; et quelle joye pour moy de vous pouvoir appeler ma libératrice et d'aller dans un lieu où j'aurais la consolation de vous voir tous les jours. Mon cœur le sent, mais ma plume ne peut pas l'exprimer, et je finis en vous assurant, mademoiselle, que comme que tout aille, je seroy toute ma vie avec recognoissance et beaucoup de respect,

Vostre bien humble et obeissant serviteur

SALGAS.

Mes compliments respectueux, s'il vous plaist, à mademoiselle vostre sœur.

X

A la même.

28 novembre 1713.

Il y a bien longtemps, mademoiselle, que je debvois avoir fait ce que je fais aujourd'huy, non pas pour entrer dans de remercîments pour toutes les bontés que vous avez pour moy, mais par le penchant où je suis naturellement porté à vous honorer parfettement. Mais je ne scaurois aussy, mademoiselle, me taire sur ce que j'ap-

prends de partout, avec quelle douleur vous avez ressenty et ressentez la persévérance dans mes peines. On m'apprend que cela va jusques à en verser des larmes, toutes les fois que vous en parlez, dont je ne suis pas digne, et je me dis souvent à moy mesme : par où peux tu avoir mérité tant de charitté de ceste illustre demoiselle qui ne t'a vu qu'en passant ? Il n'y a que le grand christianisme qui la domine qui peut te procurer ce grand bien. Ce sont mes réflexions, mademoiselle, et qui excitent en moi les mouvements que je doibs à une si juste reconnaissance. J'avois conté de vous embrasser ; je le feroy peut être un jour ; mais si je suis privé de ce bonheur, c'est Dieu qui ne l'aura voulu permettre et qui a peut estre jugé que c'estoit mieux pour sa gloire et pour mon salut que je finisse dans la captivité. Mais que je meure libre ou captif, je vous serez dévoué jusques à ma fin.

J'ai appris indirectement la mort de monsieur de St-Victor, le meilleur amy que j'aye jamais eu. Je n'en ay pas fait mon compliment de condoléance à Monsieur son héritier, parce que je scay que mes lettres leur font de la peine, en ayant escript plusieurs à Monsieur de la Bruguière, depuis mon estat triste, auxquelles il n'a jamais respondu, quoy qu'il soit de mes amys. C'est donc à vous, mademoiselle, que je m'adresse, au nom de toute la famille, pour vous témoigner ma juste douleur sur la perte du cher amy. Fettes moy la grâce d'en donner vous mesme les mesmes assurances à Monsieur de Gabriac, sans doubte son héritier, mon filleul et proche parent, et luy recommander fortement de me faire réson sur le change que feu son père me fesoit pour la somme qu'il me debvoit, estant muny de tout. Il me payoit quand il luy plaisoit et en temps qu'il vouloit, et ainsy je n'ai jamais tenu aucun mémoire, m'en estant toujours rapporté à luy. Ayez la bonté, mademoiselle, de luy inspirer qu'il envoye quelqu'un incessamment de sa part, avec procuration pour régler nos affères, et qu'il voye les arrérages qui peuvent m'estre deubs pour le change, et qu'il me les envoye, en ayant le soing, si Dieu me tire d'icy, pour subvenir à mon nécessère, et pour aider à me conduire dans vostre bonne cité. Si Dieu me fait tant de grâce que de le permettre, vous pouvez l'assurer pour le payement du capital, qu'il peut le mettre au pied qu'il jugera à propos, que je seroy toujours porté à luy fère tous le plésir que je pourroy ; mais que mon sentiment est que ma femme se serve de cette somme tant

qu'elle vivra. Je vous demande pardon de la liberté que je prends; mais à qui puis-je recourre qu'à une si bonne amye à laquelle je suis, et à mademoiselle vostre sœur, avec beaucoup de respect, mademoiselle,

Vostre très humble et très obeissant serviteur

SALGAS.

Reçu samedy 2 décembre.
Respondu le 1er de l'an 1714.

XI

Copie d'une lettre de M. Arnoux à M. de Châteauneuf[1].

24 mars, 1714.

Monsieur, j'ai reçu les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27 du mois dernier, en faveur de M. de Salgas; sur quoy je vous diroy qu'il y a environ 12 ans qu'il est en galère et qu'on l'a toujours soulagé autant qu'on a pu, mais comme on prétend qu'il a commencé de se mêler des affaires des Religionnaires qui sont icy dans le mesme estat que luy, M. de Rancé, qui commande les galères, m'a demandé sur les plaintes qui lui ont été faites, de le faire mettre dans l'Hôpital des forçats, dans une chambre séparée, uniquement pour lui ôter les moyens de continuer son commerce et nullement pour le faire souffrir, car il y est avec toutes ses commodités et beaucoup mieux qu'il ne seroit en galère, à cette liberté près qu'il souhailteroit, surtout par rapport à son commerce de lettres; qu'on voudroit lui ôter a lui-même tous les maux qu'il s'est attiré et qu'il s'attirera toujours par là, capables de le faire rester lui seul en galères, dans le temps que tous les autres de bien moindre considération que lui pourront en sortir, son malheur ne venant que de son acharnement à vouloir toujours être le prédiquant, le protecteur et l'appuy de la confrérie jusque dans les fers où il est, de sorte, Monsieur, que par ce que j'ai l'honneur de vous marquer, il vous sera facile de juger que c'est par sa propre faute qu'il n'a pas la même liberté qu'il avoit auparavant et qu'il auroit peut être mesme

1. Ce fragment de correspondance administrative, si honorable pour le baron de Salgas, nous a paru mériter une place parmi ses lettres. Il explique sa tardive libération.

eue depuis longtemps toute entière sans cet obstacle. Et il me paroît que vous ne scaurez donner un meilleur conseil aux personnes qui vous l'ont recommandé que de les engager à lui faire comprendre de ne se mêler de rien de semblable. Quand il luy viendra de pareilles lettres, je souffriroy qu'elles luy soient rendues, car je souhaiteroy de tout mon cœur qu'il ôtât les impressions qu'on a de luy, et qu'on pust disposer par là le Roy et le ministre à le mettre en liberté, en faisant voir qu'il a changé véritablement de conduite.

XII

A mademoiselle de Saint-Véran.

Ce 25me apvril 1714.

Je ne méritte pas, mademoiselle, les inquiétudes que vous vous donnez pour la persévérance que l'on a à faire durer ma captivité, dans laquelle vous paroissez compatir avec tant de bonté, et dont je vous suis infiniment obligé de la supporter avec toute la constance qu'il m'est possible, et la résignation que je doibs à la volonté de Dieu qui conduit toutes choses par son infinie sagesse, et qui redouble ses grâces en redoublant mes peines. Il semble que jusques icy sa divine conduitte a esté entièrement contraire aux soings que l'on s'est donné de partout pour me faire jouir du mesme bonheur dont jouissent à présent mes frères délivrés par diverses troupes[1]. Vous en voyez, mademoiselle, les effects en dernier lieu, par la pittoyable conduitte qu'ont tenu les personnes desquelles je debvois le plus attendre. Vous n'ignorez sans doute pas cella, ma femme ne manquant pas à vous fère part de tout ce qui me regarde. Du moins je l'en ai chargée toujours, et cella est bien deub à une amye aussy zellée que vous, et capable de bons et salutères conseils. Cella m'a extrêmement touché et m'afflige toujours, puisque la chose estoit infaillible si on eust suivy mes advis, et que l'on ne se fust pas rebutté. Mais ils ont commencé par où ils debvoient finir. La faute est fette. Il faut mettre le doigt sur la bouche et bénir Dieu de tout; trop heureux encore si mes liens devenoient assez célèbres pour

1. A la suite du traité d'Utrecht, signé l'année précédente, 136 forçats, parmi lesquels figurait Jean Marteilhe, avaient été libérés, à la requête de la reine Anne.

l'affermissement de mes compagnons de souffrance, et pour le relèvement de tant de pauvres ignorants pour lesquels Christ est mort comme pour moy, et que j'ay induits par mon exemple non seulement à broncher dans la voye de leur salut, mais à tomber sans se relever. C'est ce qui fait la douleur de mon cœur et qui me fait craindre encore quelque impression de la colère de Dieu, luy en demandant grâce continuellement.

Vous souhetteriez, ma chère mademoiselle, qu'entre la vie et la mort je pusse trouver un milieu à aller finir mes jours dans la sainte cité que vous habitez. Je le souhette moy aussy, car outre les consolations de mon âme et les autres humaines que vous n'ignorez pas, qui me tiennent au cœur par mon autre moy mesme, je me ferois un vrai plésir de retrouver en vous ramassée toute l'amitié que vostre famille avoit pour moy, qui n'estoit pas médiocre. C'est l'œuvre de Dieu duquel j'attens cest heureux moment, quand il l'aura résolu dans son divin conseil. Continuez moy toujours un peu de part dans vostre souvenir et dans vos saintes prières, et la grâce, mademoiselle, d'estre persuadée que je suis et seray toute ma vie, avec tout l'attachement et le respect possible, vostre très humble et très obéissant serviteur.

SALGAS.

Permettez moy, mademoiselle, que j'assure icy mademoiselle vostre sœur de mes obéissances très humbles.

Au dos : Monsieur de Saint-Véran fust icy quelques jours, que j'embrassay avec plesir et tendresse. Nous entrâmes un peu en matière, mais non pas longuement, puisqu'il n'estoit jamais seul; mais les biens et le monde le tiennent. Monsieur Ricard m'a fait voir un de vos billets ; si vous avez des commissions à fère, il le fera mieux que nul autre.

MÉLANGES

LE CAPUCIN BERNARDINO OCHINO A GENÈVE.

(1542-1545.)

Nous avons sous les yeux un remarquable volume du Dr Karl Benrath, professeur à l'université de Bonn, *Bernardino Ochino of Siena,* traduit

de l'allemand en anglais, et publié par Nisbet (London, in-8, 1879). L'auteur de cet ouvrage y fait revivre avec un grand savoir et un art de composition assez rare chez ses compatriotes, une des figures les plus originales de la Réforme italienne, le supérieur général des capucins, Bernardino Ochino, collaborateur de Jean Valdez et de Pierre Martyr à Naples, voué, comme ce dernier, à l'épreuve de l'exil, se dérobant par la fuite à l'Inquisition, et portant son inquiéte activité à Genève, Augsbourg, Oxford, Zurich, avant de s'éteindre sous le ciel de la Moravie. Entre tous les réformateurs de la Péninsule, Ochino brilla par l'éloquence qui rendit son nom populaire dans sa patrie, sans le préserver des erreurs qui attristèrent ses derniers jours. Le docteur Benrath plaide sur ce point, et non sans succès, les circonstances atténuantes. Son ouvrage, écrit en Italie, avec une vive intelligence du pays et du siècle auquel il est consacré, mériterait les honneurs d'une traduction française. La rédaction du *Bulletin* ne saurait mieux le recommander qu'en reproduisant les pages qui traitent du séjour d'Ochino dans la cité de Calvin :

« A Genève, où je réside maintenant (octobre 1542), la parole de Dieu est prêchée chaque jour, dans toute sa pureté, par d'excellents chrétiens. Les Saintes Écritures sont continuellement lues, expliquées, et publiquement discutées. Chacun peut proposer ce que lui suggère l'Esprit Saint, comme on voit que cela se pratiquait dans l'Église primitive. On peut entendre chaque jour les prières les plus édifiantes. Le dimanche, explication du catéchisme ; instruction des enfants et des ignorants. Les jurements, les blasphèmes, l'impureté, le sacrilège, l'adultère, l'impudicité, la prostitution, toutes choses qui s'étalent au grand jour en beaucoup de villes d'Italie, sont ici inconnues. Le peuple ne recherche pas les couleurs voyantes dans le costume ; mais tous sont vêtus convenablement. Les jeux de hasard sont interdits. La charité est si active qu'on ne voit nulle part de mendiants. On s'exhorte mutuellement par un sentiment fraternel, selon la recommandation du Christ. Les procès sont bannis de la ville. Un esprit de bienveillance et de paix remplace la simonie, les querelles et le meurtre. On n'entend nulle part le son des orgues ni le carillon des cloches ; l'œil n'est point ébloui par l'éclat des cierges, ni par la vue des peintures, des statues, des tentures et des chapes splendides, accompagnement obligé de vaines cérémonies. Les églises sont purifiées de toute représentation idolâtre. »

Telle fut l'impression produite sur Ochino par l'aspect sérieux de Genève. Calvin y était rentré un an auparavant, et y avait rétabli, avec la discipline ecclésiastique, les habitudes austères qui régnaient avant son bannissement. Les ordonnances rédigées par lui avaient été acceptées, le 2 janvier 1542, par l'assemblée des citoyens, à l'unanimité des voix. Elles étaient appliquées avec une extrême rigueur. Pour la première fois Genève offrait au monde étonné le spectacle d'une réforme digne de ce nom et d'une profonde révolution sociale qui s'explique, sans être pour cela moins digne d'admiration, par le petit nombre de citoyens votants, deux mille à peine sur la population totale qui n'excédait pas quinze mille.

La date précise de l'arrivée d'Ochino à Genève est inconnue. La mention de son nom se trouve pour la première fois dans une lettre sans date de Calvin à Viret, que l'on peut reporter aux premiers jours d'octobre 1542 : « Nous avons ici un réfugié italien d'un âge avancé, et d'un aspect vénérable, qui était grandement honoré dans sa patrie. Il habite et vit au milieu de nous à ses propres frais. S'il peut apprendre notre langue, il rendra, je crois, de grands services à la cause de la vérité. »

Le jugement porté par Ochino sur les mœurs de Genève est la meilleure réfutation des calomnies dirigées contre lui par le cardinal Caraffa. C'était en même temps une réponse décisive aux efforts faits pour le ramener dans le giron de l'Église romaine. On lit dans une lettre de Calvin à Viret, du même mois d'octobre 1542 : « On a tenté par tous les moyens de nons enlever notre ami Bernardino ; mais il est demeuré ferme, et l'antéchrist doit renoncer à l'espoir de le ramener sous son joug. Il s'est déclaré ouvertement et sans retour des nôtres dans la conclusion d'un petit volume de traités théologiques qu'il vient de publier. Les Italiens ont beaucoup de considération pour lui. En vérité on ne peut voir Ochino sans être convaincu que le Christ a fait en lui un grand gain. Plus je le connais, plus je me sens porté à l'honorer. Il ne dissimule pas d'ailleurs l'appui qu'il a trouvé dans mes encouragements. Le Conseil lui a permis de prêcher aussi souvent qu'il voudra. »

Le 14 février suivant, Calvin écrit à Mélanchthon : « Nous avons ici Bernardino Ochino de Sienne, homme excellent et distingué, dont le départ n'a pas peu ému l'Italie. Il me charge de vous saluer ainsi que votre famille. » Ochino lui-même avait été recommandé à

Calvin par Aonio Paleario, dans sa mémorable lettre aux réformateurs suisses et allemands : « Je vous recommande vivement notre frère Bernardino. Vous devez estimer ce que vous ferez pour lui comme fait au Christ lui-même. »

Dans sa lettre à Viret, Calvin mentionne d'autres Italiens qui, suivant l'exemple d'Ochino, étaient venus chercher un asile à Genève. On vit se former alors une congrégation italienne réunissant tous les éléments anciens et nouveaux. A la suite de la crise par laquelle il venait de passer, Ochino dut éprouver le désir, pour ne pas dire l'impérieux besoin, de monter en chaire. Il usa donc de la permission que lui avait donnée le Conseil et monta plusieurs fois dans la chaire du cardinal d'Ostie; nous n'avons pu cependant acquérir la certitude qu'il ait rempli un office bien déterminé au sein de la congrégation italienne. Il se voua presque exclusivement aux travaux littéraires, qui pouvaient seuls prolonger son influence sur ses compatriotes. Il publia, à de courts intervalles, plusieurs petits volumes de traités, ainsi que des lettres à Girolamo Muzio de Lucques, à Marco de Brescia, au Conseil de Sienne, sa ville natale. L'argent que lui avait remis à son départ Ascanio Colonna, et qui fut généreusement renouvelé à plusieurs reprises, lui permettait de vivre dans la retraite. Le conseil de Genève lui accorda aussi une modeste pension. Il entretint de fraternelles relations avec les ministres de Genève, de Lausanne et de Neuchâtel. Farel ne manque jamais d'insérer dans ses lettres à Calvin un mot affectueux pour Ochino.

Ses relations avec les théologiens de Genève ne furent pas sans influence sur ses opinions théologiques, ainsi que cela ressort des traités qu'il composa à cette époque, notamment à l'égard de la prédestination. Ochino se trouva d'accord avec les théologiens génevois sur la nécessité de se séparer de l'Église romaine; mais ce ne fut pas sans une longue et pénible lutte qu'il accomplit ce sacrifice. Son ancienne amie Vittoria Colonna dit de lui qu'*il avait abandonné l'arche du salut*, et des milliers de voix répétèrent ce mot après elle, en exprimant un blâme ou un regret. Ochino savait le contraire. Il n'abandonnait l'Église romaine que pour servir Dieu avec plus de pureté, et vivre dans une plus étroite union avec le Christ. Ce n'est pas sans raison que l'Église invisible occupe une si grande place dans la doctrine des réformateurs. Il fallait abolir cette notion artificielle de l'identité du christianisme et de l'Église

romaine. Telle était la question qui se posait pour tout homme qui, n'obéissant qu'à sa conscience, se disposait à franchir le dernier pas. Ochino écrit à Tolomei : « Je crois aussi à une sainte Église universelle ; mais c'est précisément pour ce motif que je ne puis l'identifier avec l'Église de Rome. » La même pensée se retrouve dans une lettre à la seigneurie de Sienne : « Je reconnais une sainte et catholique Église du Christ, dans l'assemblée des élus qui sont justifiés par lui. C'est la seule Église infaillible, parce que le saint Esprit agit directement en elle. »

Ochino conserva longtemps d'amicales relations avec Calvin. Ce dernier, qui ne supportait pas volontiers l'expression d'une opinion contraire à la sienne, en matière de religion, s'était assuré des sentiments d'Ochino, quand il connut son désir de s'établir à Genève. Il écrivait à Conrad Pellican, le 19 avril 1543 : « Comme je ne me fie pas entièrement aux Italiens, je me suis entretenu avec Ochino sur les divers points de notre foi, et je l'ai fait de telle sorte qu'il n'aurait pu rien me déguiser de ses opinions, si elles différaient à quelques égards des nôtres. J'ai reconnu et je puis affirmer qu'Ochino est d'accord avec nous sur tous les points de la doctrine. Je considère comme un devoir de rendre ce témoignage à un homme pieux et saint qui possède des talents remarquables et dont la vie est sans reproche. » Tel était le langage de Calvin sur Ochino.

Le dernier biographe italien de celui-ci, César Cantù, a donc méconnu la vérité quand il a dit : « Comment Ochino, qui ne pouvait s'accorder avec l'Église universelle, aurait-il pu se soumettre aux opinions personnelles de Calvin ? » Il n'est pas moins dans le faux quand il ajoute : « Le désaccord éclata bientôt, puisque Ochino fut exclu de la congrégation génevoise et banni de la ville. » Un passage du livre *des Scandales*, publié quelques années plus tard, prouve combien les assertions de Cantù sont mensongères : « Quels moines, écrit Calvin, l'Allemagne pourrait-elle comparer, pour la profondeur de la doctrine et la pureté de la vie, avec un Luther, un Bucer, un Ecolampade ? Quel religieux l'Italie pourrait-elle mettre en balance avec Bernardino Ochino et Pierre Martyr ? »

Il est vrai qu'Ochino quitta Genève après un séjour de trois ans, lorsqu'il venait d'obtenir le droit d'habitant. Mais ce brusque départ fut si peu déterminé par des divergences avec Calvin, que le grand prédicateur toscan continua ses rapports avec le réformateur durant

plusieurs années, et qu'il revint même postérieurement à Genève, où, de 1542 à 1544, parurent ses *Prediche*, contenant l'exposé de ses vues théologiques. Lorsqu'au mois d'août 1545 il s'éloigna de Genève, il était muni de lettres de recommandation de Calvin pour Oswald Myconius à Bâle, et pour Mme de Falais à Strasbourg. Calvin s'exprimait ainsi dans sa lettre à Myconius : « Le porteur de ces lignes est Bernardino Ochino de Sienne, qui jouit d'une grande réputation en Italie et doit être honoré partout. Bien que je ne doute pas que, sur son seul nom, vous ne le receviez avec tout le respect que méritent son savoir et ses vertus, je désire y joindre ma propre recommandation, considérant moins en cela son profit que mon devoir. Vous l'accueillerez donc de telle sorte qu'il se sente aimé de tous les fidèles ministres du Christ, et moi-même je serai heureux de penser que je ne suis pas tout à fait étranger à cet accueil. » Tels étaient les sentiments de Calvin pour Ochino, lorsque celui-ci se rendit à Bâle, qu'il devait bientôt quitter pour Strasbourg et Augsbourg.

BIBLIOGRAPHIE

LES GUERRES DE GENÈVE ET L'ESCALADE DU 12 DÉCEMBRE 1602;

Par J. Gaberel.

1 vol. in-8.

Genève n'a pas de souvenir plus populaire que celui de l'Escalade, et cette popularité trouve dans l'étude de l'époque une ample justification. L'événement du 12 décembre 1602 ne fut point en effet un acte isolé, mais le couronnement glorieux d'une lutte presque séculaire soutenue contre les ducs de Savoie pour deux causes saintes, la patrie et la religion. Les héroïques bourgeois de 1602 achevèrent l'œuvre commencée par les Berthelier, les Levrier, les Pécolat, « ces grands mépriseurs de la mort, » et la politique inaugurée par Henri IV affermit sans retour l'indépendance génevoise.

Il appartenait au savant historien de l'Église de Genève, M. le pasteur Gaberel, de replacer l'Escalade dans son cadre historique,

en traçant le tableau des guerres qui accompagnèrent l'établissement de la Réforme dans la cité du Léman. La lutte commença de bonne heure. De 1534 à 1636 elle est des plus vives, et l'indépendance récemment acquise par les compatriotes de Bonivard semble plus d'une fois en péril. La rivalité de Charles-Quint et de François I[er] sauve la petite république en détournant l'orage qui gronde sur elle. L'occupation de la Savoie et du Piémont par les troupes françaises, de 1536 à 1559, débarrasse Genève durant vingt-trois ans de ses plus redoutables ennemis. Mais le danger reparaît après la paix de Cateau-Cambrésis, qui rend à Emmanuel-Philibert ses États héréditaires. Rome et le duc de Savoie sont unis dans une haine commune contre ce foyer d'hérésie qu'ils veulent étouffer à tout prix, et Henri II ne demande qu'à s'associer à la croisade qui doit effacer Genève du rang des nations. La jalousie de l'Espagne, qui craint de favoriser l'extension de la puissance française du côté des Alpes, sauve la métropole calviniste, qui verra le Chablais retomber au pouvoir d'Emmanuel-Philibert, sans désespérer d'elle-même et tenir d'une main moins ferme le drapeau réformé.

La Saint-Barthélemy et la Ligue marquèrent une nouvelle crise dans l'histoire de Genève. L'avènement de Charles-Emmanuel mit le comble à ses périls. « Passionné pour la gloire des armes, doué d'une ambition sans bornes, ce prince était bien résolu a reconquérir sur la France et la Suisse les États primitifs de ses ancêtres. Entièrement soumis aux dogmes et aux volontés de Rome, il poursuivit sans relâche l'extinction du culte réformé chez ses voisins. Genève fut l'objectif permanent de ses entreprises durant vingt années. Le pape devait poser la couronne royale sur sa tête, lorsqu'il aurait rétabli l'évêque dans son antique cathédrale de Saint-Pierre. »

L'avènement de Henri IV trompa son espoir. Bien que Genève n'eût pas été nominalement comprise dans les stipulations du traité de Vervins, le Béarnais ne pouvait mettre en oubli les 357 340 écus qui lui avaient été généreusement prêtés par les Génevois, au plus fort de leur guerre contre le duc de Savoie, lorsque chaque bourgade ou château avoisinant leur ville, Ternier, Lancy, Bonne, Chatelaine, étaient marqués par d'héroïques combats ou de cruelles hécatombes. Le député Chapeaurouge, abordant le monarque dans le jardin des Tuileries, lui dit : « Sire, les misères de « notre ville sont telles, que si Sa Majesté ne rend pas une partie

« des sommes fournies, la cité est à peu près ruinée. Cependant les « Génevois n'ont pas perdu le courage ni l'attachement à son service, « et l'on espère que le roi nous mettra en état de le prouver. — « Pour le remboursement des sommes, cela ne se peut, répondit le « roi ; mes affaires ne sont pas en assez bon état; mais je m'engage « par serment à ne jamais conclure avec le duc si la ville de Genève « n'est pas comprise dans l'accord. Je pourvoirai à sa sûreté autant « qu'à celle de mon royaume, car je lui ai des obligations que je « n'oublierai jamais. » L'ambassadeur de France à Berne renouvela ces déclarations, disant « que jamais le roi ne souffrirait qu'on fît du chagrin à cette ville, et que rompre avec lui ou Genève c'était la même chose ».

Malgré ces témoignages rassurants, la situation de Genève était des plus critiques en 1598. Elle respira pendant la guerre survenue entre Henri IV et le duc de Savoie, qui eut pour conséquence le traité de Lyon (17 janvier 1601), par lequel le duc fut contraint de céder la Bresse, le Bugey et le pays de Gex conquis par les Génevois. La démolition du fort de Sainte-Catherine, construit à grands frais par Charles-Emmanuel, fut un gage du bon vouloir du roi. En apprenant cette nouvelle, le cardinal Aldobrandini ne put cacher son humeur. Il tenait à la conservation d'une forteresse sans laquelle l'hérésie ne pouvait être réprimée. Le Béarnais trancha la question par un bon mot : « Pour ce qui est du fort de Sainte-Catherine, mon cousin de Savoie ne peut se plaindre. Je lui avais promis de lui rendre la *place*, et j'ai tenu parole. » L'entrevue de Th. de Bèze avec le monarque victorieux, qui combla de marques d'amitié l'illustre vieillard, présageait de meilleurs jours pour la république.

Une épreuve décisive lui était cependant réservée ; ce fut celle qui marqua le dernier mois de 1602, et sur laquelle le livre de M. Gaberel répand la plus vive lumière. Grâce aux pièces justificatives qu'il a réunies dans un appendice d'une extrême richesse et qui forme pour ainsi dire le dossier de l'Escalade, on assiste aux préliminaires de l'entreprise qui doit tourner à la confusion du duc de Savoie. Les avertissements ne manquent pas à la Seigneurie de Genève; mais ils semblent négligés ou dédaignés, et la mission du président Rochette achève de dissiper les défiances la veille des plus grands périls. C'est dans les relations contemporaines, si bien

résumées par M. Gaberel, et dans les dépêches de l'ambassadeur de Venise à Turin, François Priuli, qu'il faut lire le récit de l'expédition nocturne qui faillit surprendre la ville, mais qui justifia une fois de plus le mot de Bonivard : *Il ne restait plus que Dieu qui faisait le guet pour Genève tandis qu'elle dormait!* Dans la nuit du 12 décembre, par un épais brouillard, quelques milliers d'hommes, l'élite des armées du duc, commandés par d'Albigny, filent mystérieusement sur Plain-Palais. Des échelles sont dressées contre les murs de la ville, aisément franchis par des soldats résolus, quand une sentinelle donne l'alarme. La Porte Neuve oppose une résistance inattendue, et la cité se réveille dans le tumulte d'un combat où l'on distingue à peine l'assaillant. Un coup de canon pointé avec bonheur emporte avec les échelles dressées contre les remparts les espérances de Charles-Emmanuel. Le jour ne paraît que pour montrer la grandeur du péril et le miracle de la délivrance. Du côté des Génevois 17 victimes, glorieux martyrs de l'indépendance, dont le nom sera gravé sur le marbre et dans le cœur reconnaissant de leurs concitoyens. Du côté des Savoyards, 70 morts et 13 prisonniers de marque, qui expieront leur trahison par un supplice ignominieux. Le duc, accourant à Genève sur le faux bruit de ville gagnée déjà communiqué à Turin et à Paris, rencontre d'Albigny en déroute et l'accueille par ce mot désormais historique : « Ah ! misérable, vous avez fait là une belle cascade ! »

Grande fut la joie de Henri IV en apprenant la déconfiture de son bon cousin de Savoie et la délivrance de Genève. « Soyez le bienvenu, dit-il à Chapeaurouge ; vous y étiez ? — Oui, sire ! » Le roi retint l'ambassadeur à dîner, le fit asseoir près de lui et voulut savoir jusqu'aux moindres détails de l'événement. Le Génevois ne lui laissa rien ignorer, et la tradition rapporte qu'après la mention du supplice des prisonniers, le Béarnais s'écria en patois : *I son tos pendus. I est bien fait !*

Remercions M. Gaberel d'avoir remis dans une si belle lumière l'événement du 12 décembre 1602, par le savant exposé qu'il en a fait et l'heureux choix de documents inédits qu'il y a joint. Les archives de Berne, de Turin et de Venise, habilement mises à profit, ont concouru à former un volume qui fait également honneur au patriote et à l'érudit, et qui a trouvé le meilleur accueil à l'Académie des sciences morales et politiques. Il contribuera, nous n'en doutons

pas, à alimenter le culte des souvenirs dans la patrie génevoise. Heureuses les cités qui peuvent ainsi fêter chaque année un de ces événements devant lesquels les partis oublient leurs rivalités quotidiennes pour s'unir dans un sentiment commun, source du patriotisme et de l'honneur ! Heureux l'historien qui peut se flatter d'avoir exercé sur ses concitoyens une aussi bienfaisante action !

J. B.

LA TOUR DE CONSTANCE ET SES PRISONNIÈRES,

LISTE GÉNÉRALE ET DOCUMENTS INÉDITS ;

Par CH. SAGNIER.

1 vol. in-8.

Les lecteurs du *Bulletin* (t. XXVIII, p. 502) ont eu la primeur du très intéressant mémoire inspiré, comme on sait, par de récentes découvertes à la tour de Constance, et recomposant l'histoire des neuf femmes surprises, le 29 mars 1730, à l'assemblée du Mas des Crottes et condamnées à la reclusion perpétuelle dans le lugubre donjon d'Aigues-Mortes. A ce touchant récit composé par M. Ch. Sagnier viennent se joindre de très importants documents exhumés par lui de la poudre des greffes, divers arrêts rendus par la cour du présidial de Montpellier et contenant de nombreuses listes de condamnés des deux sexes, voués les uns aux galères, les autres à une détention pire que la mort. Ce n'est pas sans émotion que l'on parcourt ces listes encadrées dans les formules ordinaires de l'impitoyable législation du temps. Que de familles nîmoises représentées, à leur insu, sur ces tables de proscription, où la tache d'infamie que croyaient imprimer les bourreaux s'est transformée en titre d'honneur !

M. Ch. Sagnier a le goût des recherches historiques, et, si j'ose dire, le flair qui garantit le succès. Il a eu la bonne fortune de mettre la main sur le jugement rendu contre les femmes surprises au Mas des Crottes. Il a pu ainsi compléter le douloureux épisode dont la lettre du pasteur Roux, retrouvée à la bibliothèque de Genève par M. Ch. Dardier, nous présente l'émouvant prologue. Les correspondances inédites conservées dans la collection Court

viennent ainsi ajouter leur part de révélations aux dossiers judiciaires. M. Sagnier ne néglige aucune source d'informations, car il sait que l'histoire n'est que la conclusion d'une minutieuse enquête, la résultante de mille détails combinés avec art. Parmi les précieux documents qu'il nous offre aujourd'hui, nous avons remarqué le jugement rendu, le 27 février 1720, contre les membres d'une assemblée tenue près de Nîmes « au torrent appelé le Cadereau, qui vient du côté de Vaquerolle, à la Baume ou caverne des Fades » ; et qui spécifie que la dite Baume « sera incessamment comblée ou murée par les soldats de la garnison ». Ce sont là les vrais sanctuaires du désert ! C'est aussi une pièce fort curieuse que l'arrêt du 9 septembre 1739 contre les nouveaux convertis « réunis dans une olivette, près le ruisseau appelé le Cadereau de Saint-Césaire ». Les communautés de Caissargues, Bouillargues, Rodilhan, Courbessac, frappées à cette occasion d'une amende collective, sont aujourd'hui exclusivement catholiques. Enfin, l'arrêt du 24 décembre 1750 serait à rapprocher d'une lettre du pasteur Redonnel à Benjamin du Plan ; page mémorable du protestantisme dans le diocèse d'Uzès.

C'est en compulsant minutieusement des documents de cette nature que M. Ch. Sagnier a pu nous donner une liste générale des prisonnières de la tour de Constance accrue d'une vingtaine de noms nouveaux. Il nous promet plus encore : une petite biographie de chacune des captives dont les juges se flattaient d'abolir la mémoire. L'heure de la revendication est venue, et M. Ch. Sagnier a déja marqué sa place parmi ces doctes explorateurs qui, mus d'un sentiment généreux et ne reculant devant aucune vérification, font descendre la lumière dans l'effroyable cachot où, gravé d'une main inconnue, se lit le mot : *Résistez ;* commentaire sublime du mot de l'Apôtre : *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes !*

J. B.

CORRESPONDANCE

UNE LEÇON DE LA SORBONNE

A MONSIEUR CROUSLÉ, PROFESSEUR DE LITTÉRATURE FRANÇAISE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS.

Paris, le 24 février 1880.

Monsieur,

Appelé à parler de Calvin dans votre leçon du 17 février, pour l'enseignement secondaire des jeunes filles à la Sorbonne, vous avez rendu un digne hommage à l'*Institution chrétienne*, et proclamé ce livre un chef-d'œuvre, « le plus grand monument littéraire du XVIe siècle ».

Moins équitable pour l'homme que pour l'écrivain, vous avez affirmé que « Calvin fut étranger à tout sentiment humain, hors la ferveur religieuse; qu'il ne connut du christianisme que l'austérité, et jamais la grâce, » et vous avez conclu ces considérations par ces mots : « Lorsque les vertus de la charité s'ajouteront à la vigueur de Calvin, nous aurons Bossuet. »

Malgré tout le prestige de l'orateur sacré, le plus grand de la chaire, il est permis de se demander jusqu'à quel point l'auteur de *la Politique tirée de l'Ecriture sainte*, l'apologiste de la révocation de l'édit de Nantes, le prélat qui ne rougit pas d'organiser, dans le diocèse de Meaux, la chasse aux jeunes filles protestantes pour les enlever à leurs familles et les catéchiser dans des couvents, pourrait être considéré comme un type de cette charité que l'apôtre proclame la plus excellente des vertus[1]. Son illustre antagoniste, Fénelon, mériterait mieux cet honneur, si des études récentes n'avaient démontré qu'il paya, lui aussi, un regrettable tribut à l'intolérance de son siècle[2].

Je reviens à Calvin pour affirmer, en m'appuyant sur les documents les plus authentiques, que, loin d'avoir été étranger, comme vous le

1. *Bossuet et la révocation de l'Édit de Nantes* (*Bull.*, t. IV, p. 113, 213; t. IX, p. 162 et suiv. — *Ibid.*, t. XIII, p. 97 : *Bossuet dévoilé par un prêtre de son diocèse* (lettre de l'ancien chanoine Frotté).

2. O. Douen, *l'Intolérance de Fénelon*. Un vol. in-12. Paris, 1872. Voy. l'article de M. Eug. Despois dans la *Revue des cours politiques et littéraires*.

prétendez, à tout sentiment humain, il ressentit et inspira les plus pures affections. Rien de plus touchant, en effet, que ses rapports avec Idelette de Bure, la pieuse compagne de sa vie, que ses relations quotidiennes ou son commerce épistolaire avec des hommes tels que Farel, Viret, Th. de Bèze, Ch. de Jonvillers, Laurent de Normandie, Bucer, Mélanchthon... *J'en passe, et des meilleurs!*

J'ai consacré à ce sujet un morceau intitulé *les Amitiés de Calvin*, dans un volume de *Récits du* XVIe *siècle* couronné par l'Académie française, et voici comment s'exprimait à ce sujet l'illustre secrétaire perpétuel de l'Académie, M. Villemain :

« Un volume de *Récits du* XVIe *siècle*, touchant encore à l'Italie par le val d'Aoste, est surtout destiné à écarter du célèbre sectaire français le reproche d'inflexible rigueur. Si l'auteur n'a pu effacer le nom de Michel Servet, il fait cependant ressortir de la vie privée de Calvin, de ses amitiés, de ses lettres, quelques graves et bien honorables témoignages. Nul ne doit regretter cette justice rendue, etc.[1]. »

A propos de ces mêmes *Récits*, un éminent écrivain, dont vous ne récuserez pas l'autorité, M. Ch. de Rémusat, me faisait l'honneur de m'écrire :

« Je trouve que vous avez eu une heureuse idée de nous faire connaître plus directement, plus familièrement, les personnages de la Réformation que l'on s'est habitué à concevoir sous un aspect raide et monotone, plutôt semblables à des statues de bronze qu'à des hommes de chair et d'os. Vous leur rendez de la vérité et de la vie, et tout le tableau de l'ensemble en prend plus d'intérêt[2]. »

J'ose croire, Monsieur, que si, rompant avec les préjugés qui asservissent encore tant de nobles esprits, vous preniez la peine de parcourir la correspondance de Calvin dans la belle édition des *Opera* que nous devons à trois théologiens de Strasbourg, vous ne tarderiez point à reconnaître ce qu'il y a d'injuste dans vos appréciations. Peut-être même seriez-vous disposé à souscrire, dans une certaine mesure, au jugement exprimé par un professeur de l'Université qui m'écrivait, il y a peu de mois :

« Comme je lisais un jour la préface de l'*Institution* pour en parler à mes élèves, je fus très frappé de cette éloquence. La préface

1. Rapport de M. Villemain sur le prix Bordin, 1865.
2. Préface de la nouvelle édition des *Récits*. Paris, 1876.

achevée, je me hasardai, non sans crainte, à entamer le livre; ma profonde ignorance en ces matières devait me retenir; mais la curiosité, l'intérêt, et déjà certes l'admiration furent plus forts, et je lus tout!... Je me suis convaincu que cet homme n'est pas seulement, comme on dit, un des pères de notre idiome, mais qu'il est le premier qui ait été véritablement éloquent en France. Par sa logique forte unie à une chaleur généreuse, il est un maître. Qui avant lui avait trouvé de tels accents, une raison si ferme, tant de mesure dans la pensée, et dans l'expression une intensité si pénétrante? Calvin est aussi grand que Luther. Ce n'est pas ce fanatique étroit et violent qu'on s'est plu à représenter. C'est un homme aussi souple que ferme, d'une remarquable modération, né pour croire, mais aussi pour faire vivre et régner sa foi. Cet apôtre est aussi un diplomate, un législateur. La correspondance m'a fait toucher du doigt ce que l'*Institution* m'avait montré. »

Tel est, Monsieur, le fruit de la lecture de Calvin pour un esprit religieux et sincère qui n'appartient point à l'Église réformée. Rien n'est plus doux que de rencontrer sur ces hauteurs sereines de la justice et de l'impartialité des écrivains distingués dont le point de départ est si différent. Mille chemins, un seul but : la vérité!

Dois-je relever une dernière accusation par vous formulée contre le réformateur? Comme trait de rigorisme bien propre à émouvoir votre jeune auditoire, vous avez affirmé que « sous le gouvernement rigide et despotique établi par Calvin à Genève, *des têtes tombèrent pour cause de danse!* »

Il vous serait difficile, Monsieur, de justifier une telle assertion. Les victimes de l'intolérance calviniste, triste legs de l'intolérance catholique, sont bien connues. Il est surtout un nom douloureux à prononcer, celui de Servet, n'échappant au bûcher de Vienne que pour venir expirer sur celui de Genève. Les luttes politiques soutenues par le parti des libertins contre les institutions réformées eurent aussi leurs victimes parmi d'anciens patriotes dignes d'un meilleur sort : Berthelier, Daniel, les deux frères Comparet. Gruet paya de sa tête des écrits séditieux et blasphématoires jugés avec l'inflexible sévérité de ce temps. L'exil fut le châtiment de Bolsec, le futur diffamateur de Calvin. La peine de l'amende ou de la prison fut plus d'une fois appliquée pour infraction aux ordonnances ecclésiastiques, devenues lois de l'État, et pour certains délits appréciés

de nos jours avec plus de faveur : *saltavit et placuit!* Mais une tête tombée à Genève pour crime de danse, c'est un excès de rigueur dont les annales de la cité réformée n'offrent aucun exemple.

Avec ces rectifications, qui vous paraîtront sans doute légitimes et qui doivent trouver place dans le *Bulletin* du protestantisme français, je vous prie, Monsieur, d'agréer l'expression des sentiments de confraternité universitaire avec lesquels je demeure

Votre très humble et très obéissant serviteur,

JULES BONNET,

Ancien élève de l'École normale, docteur ès lettres.

En réponse à la lettre ci-dessus, M. Crouslé m'a fait l'honneur de m'écrire pour me remercier de lui avoir signalé une phrase qui, l'a dite, en effet, *a dépassé sa pensée,* dans le courant de l'improvisation. « Quant à mon sentiment sur Calvin, ajoute-t-il, j'aurais pu l'exprimer avec plus de nuances, si j'avais eu plus de temps pour parler à l'auditoire à qui ces leçons s'adressent. Mais ne pouvant dire que quelques mots sur chaque auteur, je suis obligé de me borner aux traits caractéristiques. Sans ignorer absolument le parti qu'on peut tirer des lettres de Calvin pour donner de son caractère et de son cœur une idée plus favorable que celle que j'ai exprimée, je crois cependant ne l'avoir point calomnié. Il est vrai qu'on peut avoir pour ce personnage extraordinaire et très grand par certains côtés, plus de goût que je n'en ai. Qu'on m'accuse pour cela d'injustice et d'ignorance, c'est un reproche que je suis prêt à supporter, n'ayant pas le loisir d'accepter une polémique sur ce sujet. »

Je ne puis que donner acte à M. Crouslé de ses déclarations, en regrettant qu'il se dérobe au débat ouvert dans le *Bulletin.* Les explications très insuffisantes (pour ne rien dire de plus) qu'il a portées, le 2 mars, devant l'auditoire justement ému de la salle Gerson, me font un devoir de revenir sur ce grave sujet dans un prochain article.

J. B.

La Société de l'histoire du Protestantisme français tiendra sa vingt-septième séance annuelle au temple de l'Oratoire Saint-Honoré, jeudi, 8 avril, à 8 heures du soir, avec le concours de la nouvelle société chorale. Le *Bulletin* contenant les morceaux lus ou chantés en séance ne paraîtra que le 20 avril.

Le Gérant : FISCHBACHER.

PARIS. — IMPRIMERIE ÉMILE MARTINET, RUE MIGNON, 2.

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

1re année,	1852	20 fr. le volume.
2e —	1853	
3e —	1854	
4e —	1855	
5e —	1856	
6e —	1857	
7e —	1858	
8e —	1859	
9e —	1860	30 fr. le volume.
10e —	1861	

11e année,	1862	20 fr. le volume.
12e —	1863	
13e —	1864	
14e —	1865	
15e —	1866	
16e —	1867	
17e —	1868	
18e —	1869	
19e-20e —	1870 71	
21e —	1872	
22e —	1873	
23e —	1874	
24e —	1875	
25e —	1876	
26e —	1877	
27e —	1878	10 fr. le volume.
28e —	1879	

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

Une livraison de la 7e année : 3 francs.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1878) : 280 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 3 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE SANDOZ ET FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 25 pour la Belgique;
1 fr. 50 pour l'Algérie;
1 fr. 75 pour les Pays-Bas et la Suisse;
2 fr. 50 pour l'Allemagne;
3 fr. » pour l'Angleterre.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

Le recouvrement des quittances n'est possible que dans les pays ci-dessus désignés; les personnes qui en habitent d'autres et qui n'auraient pas payé leur abonnement avant le 15 mars cesseront à cette époque de recevoir les livraisons.

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1880